

# Rapport financier consolidé de 2022

Foresters,  
compagnie d'assurance vie

Exercice clos  
le 31 décembre 2022



## États financiers consolidés et notes – Table des matières

	Page
Déclaration de responsabilité de la direction en matière de présentation de l'information financière	2
Rapport des auditeurs indépendants	3
Rapport de l'actuaire désignée	7
État consolidé du résultat global	8
État consolidé de la situation financière	9
État consolidé des variations des capitaux propres	10
Tableau consolidé des flux de trésorerie	11
Description de l'entreprise	12
Note 1 – Principales méthodes comptables	12
Note 2 – Changements en matière de méthodes comptables et de communication de l'information	23
Note 3 – Actifs investis	28
Note 4 – Placements pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	33
Note 5 – Autres actifs	34
Note 6 – Régimes d'avantages du personnel	35
Note 7 – Goodwill et immobilisations incorporelles	35
Note 8 – Gestion des risques financiers	35
Note 9 – Autres passifs	44
Note 10 – Passifs relatifs aux contrats d'assurance et actifs au titre des cessions en réassurance	44
Note 11 – Passifs relatifs aux contrats de placement	49
Note 12 – Gestion du capital	49
Note 13 – Primes	51
Note 14 – Revenus d'honoraires et autres produits d'exploitation	51
Note 15 – Prestations	52
Note 16 – Charges d'exploitation	52
Note 17 – Impôt sur le résultat	53
Note 18 – Information sectorielle	56
Note 19 – Transactions entre parties liées	56
Note 20 – Obligations contractuelles et engagements	58
Note 21 – Passifs éventuels	60
Note 22 – Principales filiales	60
Note 23 – Informations comparatives	60

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

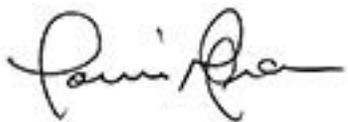
Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), ont été appliquées, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun. La direction est d'avis que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de Foresters, compagnie d'assurance vie (la « société ») dans les limites raisonnables de leur importance relative.

L'établissement de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités plus étendues que la direction assume dans le cadre des activités courantes de la société. La direction maintient un système élaboré de contrôles comptables internes conçu afin de s'assurer que les opérations sont comptabilisées de façon appropriée et en temps opportun et qu'elles sont approuvées comme il se doit en vue de permettre l'établissement d'états financiers fiables. Le caractère adéquat du système de contrôles est surveillé par un service d'audit interne.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit et de conformité, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et du système de contrôle interne.

L'actuaire désignée est nommée par le conseil d'administration pour effectuer une évaluation annuelle des provisions techniques relativement aux prestations futures. Dans le cadre de cette évaluation, l'actuaire désignée doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont conformes aux pratiques et aux exigences actuarielles reconnues. L'actuaire désignée est tenue d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement arrêtés à la date d'établissement de l'état de la situation financière sont suffisants pour satisfaire aux obligations envers les titulaires de police. L'examen des données justificatives visant à faire une analyse juste et exhaustive de la suffisance de l'actif de la société eu égard au total des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement représente un élément important du travail pour l'expression de cette opinion. L'actuaire désignée doit également effectuer une analyse annuelle de la situation financière de la société et dresser un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse examine la suffisance du capital de la société en fonction de plusieurs scénarios défavorables, mais plausibles aux termes des normes de pratique pertinentes de l'Institut canadien des actuaires. Pour effectuer sa tâche, l'actuaire désignée peut prendre en considération les travaux du service d'audit interne et des comptables professionnels agréés de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (les « auditeurs »). Le rapport de l'actuaire désignée décrit l'étendue de l'évaluation et fait état de son opinion.

La société fait appel aux auditeurs externes afin qu'ils expriment une opinion sur les états financiers. La responsabilité de ces auditeurs est d'effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et de rendre compte de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société selon les IFRS, y compris les exigences comptables du BSIF. Dans le cadre de leur audit, les auditeurs ont également recours aux travaux de l'actuaire désignée et à son rapport sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement. Le rapport des auditeurs précise l'étendue de l'audit et fait état de leur opinion.



---

Louis Gagnon  
Le chef de la direction



---

Alvin Sharma  
Le directeur financier,

Toronto (Ontario) Canada  
Le 14 février 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Bay Adelaide Centre  
333 Bay Street, bureau 4600  
Toronto (Ontario) M5H 2S5  
Canada  
Téléphone 416-777-8500  
Télécopieur 416-777-8818

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'actionnaire de Foresters, compagnie d'assurance vie

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Foresters, compagnie d'assurance vie (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS publiées par l'*International Accounting Standards Board* (les « normes IFRS »).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS publiées par l'*International Accounting Standards Board* (les « normes IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 14 février 2023

## RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉE

Aux titulaires de police et à l'actionnaire de Foresters, compagnie d'assurance vie

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état consolidé de la situation financière de Foresters, compagnie d'assurance vie au 31 décembre 2022 et leur variation dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



---

Trudy Engel  
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada

Le 14 février 2023

**Foresters, compagnie d'assurance vie**  
**État consolidé du résultat global**  
**Pour les exercices clos les 31 décembre**  
**(en milliers de dollars canadiens)**

	Note	2022	2021
<b>PRODUITS</b>			
Primes brutes	13	286 466 \$	268 029 \$
Primes cédées	13	(230 836)	(345 633)
<b>Primes nettes</b>		<u>55 630</u>	<u>(77 604)</u>
<b>Revenu net de placement</b>			
Intérêts et dividendes (montant net)	3	30 007	37 470
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées)	3	(28 527)	31 154
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	3	(107 061)	(81 615)
<b>Total du revenu (de la perte) de placement</b>		<u>(105 581)</u>	<u>(12 991)</u>
Revenus d'honoraires	14	149	142
Autres produits d'exploitation	14	1 498	1 502
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b><u>(48 304)</u></b>	<b><u>(88 951)</u></b>
<b>PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICE ET CHARGES</b>			
Prestations, montant brut	15	181 752	172 376
Prestations, montant cédé	15	(127 290)	(68 283)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant brut	10	(287 090)	74 077
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant cédé	10	103 734	(379 960)
Dividendes		1 842	1 975
Commissions		67 960	79 300
Charges d'exploitation	16	64 925	65 928
Commissions et charges d'exploitation, montant cédé	16	(26 466)	72 490
<b>TOTAL DES PRESTATIONS ET DES CHARGES</b>		<b><u>(20 633)</u></b>	<b><u>17 903</u></b>
<b>Bénéfice (perte) avant l'impôt sur le résultat</b>		(27 671)	(106 854)
Impôt sur le résultat			
Impôt exigible	17	7 557	(18 241)
Impôt différé	17	(19 305)	(2 514)
<b>Total de l'impôt sur le résultat</b>		<u>(11 748)</u>	<u>(20 755)</u>
<b>BÉNÉFICE NET TOTAL (PERTE NETTE TOTALE)</b>		<b><u>(15 923)</u></b>	<b><u>(86 099)</u></b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Réévaluation des régimes d'avantages du personnel, moins la charge d'impôt sur le résultat de 50 \$ (15 \$ en 2021)		141	38
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net</b>		<u>141</u>	<u>38</u>
Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs disponibles à la vente, moins le recouvrement d'impôt sur le résultat de 12 344 \$ (783 \$ en 2021)		(34 764)	(1 986)
Reclassement des profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs disponibles à la vente, moins la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat de 3 378 \$ ([559] \$ en 2021) dans le bénéfice net		9 513	(1 417)
<b>Total des éléments classés ou pouvant être reclassés par la suite dans le bénéfice net</b>		<u>(25 251)</u>	<u>(3 403)</u>
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b><u>(25 110)</u></b>	<b><u>(3 365)</u></b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL</b>		<b><u>(41 033) \$</u></b>	<b><u>(89 464) \$</u></b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Foresters, compagnie d'assurance vie**  
**État consolidé de la situation financière**  
**Pour les exercices clos les 31 décembre**  
**(en milliers de dollars canadiens)**

	Note	2022	2021
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs investis</b>	3		
Trésorerie et titres à court terme		40 842 \$	28 826 :
Obligations		621 145	846 966
Titres de participation		66 732	95 944
Autres actifs investis		76 510	58 403
Avances consenties aux titulaires de police		13 904	13 462
<b>Total des actifs investis</b>		<u>819 133</u>	<u>1 043 601</u>
Actifs au titre des cessions en réassurance	10	664 345	768 080
Revenu de placement à recevoir		4 357	4 730
Actif d'impôt exigible	17	2 433	25 489
Actifs d'impôt différé	17	14 778	—
Montants à recevoir des réassureurs		35 726	27 205
Autres actifs	5	6 971	6 328
Immobilisations incorporelles	7	7 474	5 101
		<u>736 084</u>	<u>836 933</u>
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	4	13 032	15 349
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u><b>1 568 249 \$</b></u>	<u><b>1 895 883 :</b></u>
<b>PASSIFS</b>			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	10	1 089 059	1 376 148
Passifs relatifs aux contrats de placement	11	14 071	14 353
Indemnités à verser et provision pour sinistres non déclarés		63 640	55 161
Passifs d'impôt différé	17	—	4 477
Montants à payer aux réassureurs	19	35 068	92 512
Autres passifs	9	40 936	34 212
Obligation au titre des avantages du personnel	6	265	460
		<u>1 243 039</u>	<u>1 577 323</u>
Passifs pour le compte de porteurs de parts liés aux fonds distincts	4	13 032	15 349
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><b>1 256 071 \$</b></u>	<u><b>1 592 672 :</b></u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capitaux propres attribuables aux titulaires de police avec participation		1 241	1 191
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire			
Actions ordinaires	12	50 000	50 000
Surplus d'apport	12	296 964	246 964
Résultats non distribués		(22 618)	(6 645)
Cumul des autres éléments du résultat global		(13 409)	11 701
		<u>310 937</u>	<u>302 020</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<u><b>312 178</b></u>	<u><b>303 211</b></u>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<u><b>1 568 249 \$</b></u>	<u><b>1 895 883 :</b></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Louis Gagnon  
 Chef de la direction



Daniel John Fortin  
 Président du conseil

**Foresters, compagnie d'assurance vie**  
**État consolidé des variations des capitaux propres**  
**Pour les exercices clos les 31 décembre**  
**(en milliers de dollars canadiens)**

	Titulaires de police avec participation	Capitaux propres attribuables à l'actionnaire						Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire	Total des capitaux propres
		Actions ordinaires	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global – profits latents (pertes latentes) sur les actifs disponibles à la vente	Cumul des autres éléments du résultat global – Profits (pertes) de réévaluation au titre des régimes d'avantages du personnel			
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>246 964 \$</b>	<b>(6 645) \$</b>	<b>13 238 \$</b>	<b>(1 537) \$</b>	<b>302 020 \$</b>	<b>303 211 \$</b>	
<b>Total du bénéfice net (de la perte nette)</b>	50	—	—	(15 973)	—	—	(15 973)	(15 923)	
<b>Autres éléments du résultat global</b>									
Solde avant impôt	—	—	—	—	(47 108)	191	(46 917)	(46 917)	
Reclassement des profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs disponibles à la vente	—	—	—	—	12 891	—	12 891	12 891	
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	—	—	—	—	8 966	(50)	8 916	8 916	
<b>Total des autres éléments du résultat global de l'exercice</b>	—	—	—	—	(22 251)	141	(25 110)	(25 110)	
<b>Résultat global total pour l'exercice</b>	50	—	—	(15 973)	(22 251)	141	(41 083)	(41 033)	
<b>Apport de capital</b>	—	—	50 000	—	—	—	50 000	50 000	
<b>Dividendes</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>1 241 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>296 964 \$</b>	<b>(22 618) \$</b>	<b>(12 013) \$</b>	<b>(1 396) \$</b>	<b>310 937 \$</b>	<b>312 178 \$</b>	
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1 168 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>161 964 \$</b>	<b>164 477 \$</b>	<b>16 641 \$</b>	<b>(1 575) \$</b>	<b>391 507 \$</b>	<b>392 675 \$</b>	
<b>Total du bénéfice net (de la perte nette)</b>	23	—	—	(86 122)	—	—	(86 122)	(86 099)	
<b>Autres éléments du résultat global</b>									
Solde avant impôt	—	—	—	—	(2 769)	53	(2 716)	(2 716)	
Reclassement des profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs disponibles à la vente	—	—	—	—	678	—	678	678	
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat	—	—	—	—	(1 312)	(15)	(1 327)	(1 327)	
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	—	—	—	—	(3 403)	38	(3 365)	(3 365)	
<b>Résultat global total de l'exercice</b>	23	—	—	(86 122)	(3 403)	38	(89 487)	(89 464)	
<b>Apport de capital</b>	—	—	85 000	—	—	—	85 000	85 000	
<b>Dividendes</b>	— \$	— \$	— \$	<b>(85 000) \$</b>	— \$	— \$	<b>(85 000) \$</b>	<b>(85 000) \$</b>	
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 191 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>246 964 \$</b>	<b>(6 645) \$</b>	<b>13 238 \$</b>	<b>(1 537) \$</b>	<b>302 020 \$</b>	<b>303 211 \$</b>	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**Foresters compagnie d'assurance vie**  
**Tableau consolidé des flux de trésorerie**  
**Pour les exercices clos les 31 décembre**  
**(en milliers de dollars canadiens)**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Total du bénéfice net (de la perte nette) selon l'état du résultat global	(15 923) \$	(86 099) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 391	1 082
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net (Augmentation) diminution des actifs au titre des cessions en réassurance, montant net	(287 090)	74 077
Pertes nettes réalisées et latentes sur les actifs investis	103 734	(379 960)
Amortissement des primes et escomptes sur les obligations	135 588	50 461
Recouvrement d'impôt différé	(1 962)	376
Variation nette des autres actifs et des autres passifs	(19 305)	(2 514)
	<u>(24 024)</u>	<u>44 629</u>
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(107 591)</u>	<u>(297 948)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Placements vendus ou échus		
Obligations	636 380	1 112 435
Titres de participation	21 316	54 236
Autres actifs investis	2 334	68 525
Avances consenties aux titulaires de police	1 698	2 062
Placements acquis		
Obligations	(559 058)	(904 771)
Titres de participation	(9 185)	(10 256)
Autres actifs investis	(22 500)	(28 770)
Avances consenties aux titulaires de police	(1 378)	(601)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	<u>69 607</u>	<u>292 860</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Surplus d'apport	50 000	85 000
Dividendes versés	—	(85 000)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	<u>50 000</u>	<u>—</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des titres à court terme</b>	12 016	(5 088)
<b>Trésorerie et titres à court terme à l'ouverture de l'exercice</b>	<u>28 826</u>	<u>33 914</u>
<b>Trésorerie et titres à court terme à la clôture de l'exercice</b>	<u>40 842 \$</u>	<u>28 826 \$</u>
<b>La trésorerie et les titres à court terme se composent des éléments suivants :</b>		
Trésorerie	33 911 \$	18 826 \$
Titres à court terme	6 931	10 000
	<u>40 842 \$</u>	<u>28 826 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Foresters, compagnie d'assurance vie (la « société »), est une société d'assurance vie par actions et une filiale entièrement détenue de L'Ordre Indépendant des Forestiers (la « Financière Foresters ») depuis sa démutualisation le 2 avril 2008. La société, y compris sa filiale, offre notamment des produits d'assurance vie, d'assurance accident et maladie, et de rentes collectives, produits qui sont offerts partout au Canada, ainsi que des services de gestion de placements.

La société a entrepris ses activités au Canada en 1898. Elle a été constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada (la « Loi ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Le siège social de la société est situé au 789, route Don Mills, Toronto, Ontario M3C 1T9, Canada.

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La société a appliqué les méthodes comptables suivantes d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

#### 1.1 Mode de présentation

##### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables du BSIF.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 14 février 2023.

##### b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon le coût historique, exception faite des éléments significatifs ci-après de l'état consolidé de la situation financière :

- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et les actifs financiers disponibles à la vente (« DAV ») sont évalués à la juste valeur;
- les actifs au titre des contrats en réassurance et les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont calculés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (la « MCAB »).

La juste valeur s'entend du montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Cette définition s'applique à tous les actifs et passifs évalués à la juste valeur à l'exception des provisions pour dépréciation calculées à partir de la valeur utilisée pour établir le montant recouvrable de l'actif.

##### c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la société.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## d) Estimations comptables critiques et recours aux jugements

La préparation d'états financiers consolidés requiert de la direction qu'elle formule des estimations, porte des jugements et pose des hypothèses sous-jacentes qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits des activités ordinaires et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les secteurs à l'égard desquels l'utilisation d'estimations et d'hypothèses a le plus d'incidence sont : l'évaluation et le classement des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la détermination des passifs au titre des avantages du personnel, l'impôt sur le résultat, les provisions pour sinistres non déclarés, la détermination des hypothèses clés qui sous-tendent les valeurs recouvrables aux fins du test de dépréciation et la détermination des éventualités. L'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses fait l'objet d'une analyse plus détaillée dans les notes pertinentes afférentes aux présents états financiers consolidés.

Au début de 2020, l'éclosion du virus de la COVID-19 et la pandémie mondiale qui a suivi, ainsi que le ralentissement économique, ont eu une incidence sur les résultats de la société. Les répercussions négatives comprennent, entre autres, les résultats négatifs de mortalité et l'augmentation des demandes de règlement. Il existe également de l'incertitude quant à l'émergence de la mortalité, laquelle fait l'objet d'une surveillance par la société. En outre, diverses conditions macroéconomiques ont également une incidence sur la société, notamment la volatilité importante des marchés boursiers, les périodes d'inflation accrue et les hausses de taux d'intérêt établies en réponse à ces facteurs par les autorités des banques centrales. Ces facteurs sont susceptibles d'accroître l'incertitude quant aux estimations, hypothèses et jugements utilisés dans la préparation des présents états financiers consolidés.

L'utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses fait l'objet d'une analyse plus détaillée dans les notes pertinentes afférentes aux présents états financiers consolidés.

## 1.2 Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les résultats d'exploitation et la situation financière de toutes les entités contrôlées par la société ou par ses filiales. Un contrôle survient lorsque la société ou une de ses filiales a le pouvoir de diriger les activités qui ont une incidence significative sur les rendements, l'exposition ou les droits à des rendements variables en fonction de la performance de la filiale et la capacité de recourir à ce pouvoir pour influencer les rendements. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date du transfert de contrôle à la société jusqu'à la date où ce contrôle prend fin. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par le groupe. Les transactions intragroupes sont éliminées lors de la consolidation. La liste des filiales principales de la société est présentée à la note 22.

## 1.3 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels ont été identifiés selon des rapports de gestion internes qui sont utilisés par la haute direction pour évaluer la performance et prendre des décisions. La société exploite un secteur opérationnel et un secteur au titre de l'excédent.

Le secteur opérationnel vise la vente de produits d'assurance-vie et d'assurance accident et maladie ainsi que des rentes collectives.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le secteur au titre de l'excédent détient les placements en excédent de ceux requis pour répondre aux cibles internes de capital établies par la direction pour chaque secteur.

## 1.4 Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle pertinente à la date de transaction. Les transactions de la société en monnaie étrangère sont peu nombreuses.

## 1.5 Actifs investis

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs investis sont désignés ou classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), comme disponibles à la vente (« DAV ») ou comme prêts et créances, comme suit :

	Actifs à la JVRN	Actifs DAV	Prêts et créances
Titres à court terme			X
Obligations	X	X	
Titres de participation	X		
Autres actifs investis	X	X	
Avances consenties aux titulaires de police			X

Les actifs investis peuvent être classés à titre d'actifs évalués à la JVRN s'ils sont principalement acquis pour être cédés ou rachetés à court terme.

Les actifs investis couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement sont désignés à la JVRN afin de réduire les disparités d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement résulteraient de l'évaluation des actifs et des passifs correspondants selon des méthodes différentes.

Les actifs investis couvrant les surplus sont classés à titre d'actifs DAV.

### a) Trésorerie et titres à court terme

La trésorerie comprend les soldes de fonds en caisse et les dépôts de nuit. Les titres à court terme sont comptabilisés au coût amorti et ils comprennent des placements hautement liquides dont l'échéance initiale est de plus de trois mois, mais de moins d'un an.

La valeur comptable de la trésorerie et des titres à court terme se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers.

### b) Obligations

Les obligations sont classées soit à la JVRN, soit comme des actifs DAV et elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date de négociation.

La juste valeur des obligations émises dans le public est déterminée selon les cours acheteurs moyens du marché. En ce qui concerne les obligations non émises dans le public, la juste valeur est déterminée selon une approche axée sur les flux de trésorerie actualisés, méthode qui tient compte des provisions au titre du risque de crédit et des échéances prévues des titres. La société ne détient pas d'obligation dont la juste valeur est évaluée selon une technique d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne sont pas couvertes par des cours ou des taux de marché observables.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au poste Intérêts et dividendes à l'état consolidé du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, et les profits et les pertes réalisés à la vente d'obligations sont comptabilisés à titre de profits ou de pertes nets réalisés, deux composantes du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Les variations de la juste valeur des obligations évaluées à la JVRN sont comptabilisées à titre de variation nette des profits ou des pertes latents sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, composante du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Les variations de la juste valeur des obligations classées à titre de variation nette des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées à titre de profits ou de pertes nets latents sur les actifs disponibles à la vente, composante des autres éléments du résultat global de l'état consolidé du résultat global.

## c) Titres de participation

Les titres de participations sont désignés comme étant à la JVRN et ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de négociation.

La juste valeur des titres émis dans le public est déterminée selon les cours de clôture du marché. En ce qui concerne les titres non émis dans le public, la juste valeur est évaluée selon les cours établis par des courtiers ou de récentes opérations de placement similaires. Les coûts de transaction liés aux titres de participation à la JVRN sont passés en charges.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés au poste Intérêts et dividendes à la date ex-dividende, et les profits et pertes réalisés sur la vente de titres de participation sont comptabilisés à titre de profits ou de pertes nets réalisés, deux composantes du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

Les variations de la juste valeur des titres de participation à la JVRN sont comptabilisées à titre de variation nette des profits ou des pertes latents sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, composante du bénéfice net de l'état consolidé du résultat global.

## d) Autres actifs investis

### Sociétés en commandite

Les sociétés en commandite couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les surplus. Ces actifs sont classés comme des actifs à la JVRN et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ils sont comptabilisés à la juste valeur. La société n'exerce pas de contrôle conjoint et n'a pas d'influence notable sur ces sociétés en commandite. La juste valeur est fondée sur la valeur liquidative du placement lorsque la société est un commanditaire. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et par le biais des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur la vente sont comptabilisés à titre de profits ou de pertes nets réalisés, deux composantes du bénéfice net à l'état consolidé du résultat global.

### Capitaux d'amorçage des fonds distincts

Les capitaux d'amorçage représentent le placement initial de la société dans ses fonds distincts. Ils sont classés comme étant DAV et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur la valeur liquidative du fonds de placement distinct. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de variation nette des profits ou des pertes latents sur les

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

actifs disponibles à la vente, composante des autres éléments du résultat global de l'état consolidé du résultat global.

## e) Avances consenties aux titulaires de police

Les avances consenties aux titulaires de police sont classées à titre de prêts et créances et elles sont comptabilisées selon le solde impayé. Ces avances sont garanties en totalité par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les avances sont consenties.

## f) Décomptabilisation

La société décomptabilise un actif investi seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'instrument arrivent à expiration, ou si elle transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif.

## g) Perte de valeur des actifs investis

Les actifs investis autres que les actifs à la JVRN sont soumis individuellement à un test de dépréciation tous les trimestres. La société tient compte de divers facteurs dans l'évaluation des pertes de valeur, notamment la situation financière de l'émetteur et les perspectives à court terme le concernant, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse significative et prolongée de la juste valeur sous le coût d'un actif, une faillite ou une défaillance de l'émetteur ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement ultime du montant total du capital et des intérêts au moment opportun.

Les actifs à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation réalisée et latente des profits et des pertes est comptabilisée dans le bénéfice net; par conséquent, aucune autre décision relative à la dépréciation n'est requise. En outre, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent une marge pour tenir compte de la perte de valeur des actifs, réduisant ainsi les flux de trésorerie futurs.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. La variation latente des profits et des pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et sont cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global. S'il a été établi qu'un actif disponible à la vente a subi une perte de valeur, la perte nette inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les profits ou les pertes nets réalisés, composante du bénéfice net à l'état consolidé du résultat global. Toute autre dépréciation après la comptabilisation initiale de la perte de valeur est également prise en compte dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle le changement s'est produit.

Une perte de valeur des obligations désignées comme étant DAV et des prêts et créances fait l'objet d'une reprise s'il existe une preuve tangible du recouvrement durable de la valeur de l'actif selon un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur. Cette reprise est prise en compte dans le bénéfice net.

## 1.6 Autres actifs

Les autres actifs se composent surtout des paiements anticipés, des débiteurs, des charges sur les ventes différées et du matériel.

### Matériel

Le matériel est composé du matériel informatique, qui est comptabilisé au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et sa valeur est réduite par le biais du résultat net.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Amortissement

L'amortissement est comptabilisé dans les charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, comme suit :

Type d'actif	Durée d'utilité
Matériel informatique	3 à 5 ans

Aux termes des IFRS, les actifs doivent être décomposés lorsque des composantes du matériel ont des durées d'utilité différentes et chaque composante est alors comptabilisée comme une partie distincte. Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminées chaque fin d'exercice et ajustées au besoin. Tout changement d'estimation est comptabilisé au cours de la période considérée.

## Dépréciation

La société passe en revue chaque date de clôture la valeur comptable de ses actifs non financiers (autres que les actifs au titre des contrats en réassurance et les actifs d'impôt différé) pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur sur le matériel est comptabilisée en résultat net.

## 1.7 Immobilisations incorporelles

### a) Comptabilisation et évaluation

#### Immobilisations incorporelles

##### i) Immobilisations incorporelles acquises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises comprennent les contrats de gestion d'actifs et les relations avec les clients. Le coût initial des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises est fondée sur une analyse des flux de trésorerie actualisés. Suivant la date d'acquisition, ces immobilisations sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

##### ii) Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

### b) Amortissement

L'amortissement est calculé en vue de la sortie du bilan du coût de l'immobilisation incorporelle, diminué de sa valeur résiduelle estimée, selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée et il est comptabilisé dans les charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat global.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Type d'actif	Durée d'utilité
Logiciels	1 an à 5 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue chaque date de clôture et elles sont ajustées au besoin.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## c) Dépréciation

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumises à un test de dépréciation, une fois l'an. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée ne sont soumises à un test de dépréciation que lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Les pertes de valeur sont constatées immédiatement dans le bénéfice net.

## 1.8 Contrats d'assurance et de placement

Les produits tirés des contrats sont classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement selon le niveau de risque d'assurance et de risque financier auquel le titulaire de police expose la société.

### a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent les polices d'assurance vie et d'assurance maladie ainsi que les rentes viagères. Les contrats d'assurance représentent les contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à la société. Un risque d'assurance significatif existe lorsque la société consent à indemniser un titulaire de contrat d'assurance ou un bénéficiaire par suite d'un événement précis, notamment un décès ou une incapacité, défavorable pour ces derniers et dont le montant et la date de versement sont incertains. Les contrats d'assurance sont présentés à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont calculés au moyen de la MCAB selon les normes actuarielles reconnues, telles qu'elles sont établies par l'Institut canadien des actuaires et les exigences du BSIF. Cette méthode, qui tient compte de la projection d'événements futurs afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, nécessite une part importante de jugement. Les hypothèses en matière d'évaluation reposent sur les estimations courantes les plus probables et prévoient une marge pour l'incertitude associée à chaque éventualité importante. Toute variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est comptabilisée dans la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, sur la base du montant brut, de l'état consolidé du résultat global.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, moins les actifs au titre des cessions en réassurance, représentent une estimation du montant, additionné des primes futures et du revenu de placement, qui sera suffisant pour payer les prestations futures, les dividendes, les commissions et les frais liés aux contrats d'assurance et de rentes en vigueur.

### b) Actifs au titre des cessions en réassurance

La société conclut des ententes de réassurance avec des réassureurs en vue d'atténuer son exposition aux pertes importantes, de gérer son capital et de réduire la volatilité de ses résultats financiers. Des limites maximales ont été fixées quant à la rétention des risques associés aux contrats d'assurance sur la vie. Les risques qui dépassent ces limites sont réassurés auprès de réassureurs de renom bien établis. La société conclut deux types d'ententes de réassurance :

- des ententes de réassurance en quote-part, aux termes desquelles la société maintient un pourcentage du risque associé aux contrats d'assurance sur la vie, jusqu'à concurrence des limites de rétention;
- des ententes de réassurance pour excédent de pertes, aux termes desquelles le risque dépassant les limites de rétention établies est cédé aux réassureurs.

Les opérations de réassurance ne dégagent cependant pas la société de son obligation principale envers les titulaires de police. La société pourrait subir des pertes si un réassureur ne satisfaisait pas à ses obligations.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

Les actifs au titre des cessions en réassurance sont évalués de la même façon que les montants liés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux modalités de chaque entente de réassurance et aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont régulièrement soumis à un test de dépréciation afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Une dépréciation survient lorsqu'il y a une preuve tangible que la société ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux modalités du contrat. Toute perte de valeur est comptabilisée dans le bénéfice net à l'état consolidé du résultat global.

Les primes liées aux cessions en réassurance sont présentées à titre de primes cédées, les recouvrements au titre de la réassurance à l'égard des sinistres subis sont comptabilisés à titre de prestations cédées et les commissions ainsi que les charges liées aux contrats de réassurance sont comptabilisées comme les montants cédés au titre des commissions et des charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat global. Le montant net à recevoir des réassureurs relativement aux primes cédées, aux sinistres réglés et aux charges est comptabilisé à titre de montant à recevoir des réassureurs ou à payer à ceux-ci et il est pris en compte dans les autres actifs et les autres passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

## c) Passifs relatifs aux contrats de placement

Les contrats de placement représentent les contrats dont le risque financier est transféré à la société, sans risque d'assurance significatif. Les contrats de placement se composent de divers montants en dépôt.

Les contrats de placement sont évalués à la juste valeur moins les coûts de transaction directement liés. Les dépôts et les retraits liés aux contrats de placement viennent respectivement augmenter ou réduire le passif.

## d) Fonds distincts

La valeur des contrats de fonds distincts est directement liée à la juste valeur des placements sous-jacents couvrant ces contrats. Le porteur de parts assume les risques et les avantages liés au rendement de ces placements.

La société présente l'actif net des fonds distincts, dont les noms et titres appartiennent à la société, mais qui sont détenus au nom des porteurs de parts, dans un seul poste de l'état consolidé de la situation financière.

La variation de la valeur marchande de l'actif net sous-jacent des fonds distincts ainsi que le revenu de placement gagné et les charges engagées sont directement attribués aux porteurs de parts. La société ne présente pas ces montants dans ses produits à l'état consolidé du résultat global, mais ils sont tout de même présentés à la note 4.

Les dépôts et les retraits liés aux fonds distincts viennent respectivement augmenter ou réduire le passif. En contrepartie des services qu'elle fournit aux titulaires de police, Foresters reçoit des honoraires de gestion de placements et des frais de garantie qui sont directement imputés aux porteurs de parts par les fonds distincts. Ces produits sont comptabilisés à titre de revenus d'honoraires à l'état consolidé du résultat global.

Le revenu de placement et les variations de la juste valeur des placements dans les fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante des passifs relatifs aux fonds distincts.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## Placements nets pour le compte de porteurs de parts liés aux fonds distincts

Ces placements sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est établie selon les cours du marché, à moins que ces cours ne soient pas disponibles, auquel cas les justes valeurs estimées sont établies par la société selon les cours de courtiers ou de récentes opérations de placement similaires.

## Passifs pour le compte de porteurs de parts liés aux fonds distincts

Ces passifs sont évalués à la juste valeur qui rend compte de la juste valeur de l'actif net sous-jacent. Les produits des fonds distincts prévoient des garanties au décès et à l'échéance en faveur du porteur de parts. Le passif pour ces garanties est comptabilisé dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

### **e) Décomptabilisation**

Les passifs au titre des contrats d'assurance et de placement sont décomptabilisés lorsque l'obligation est réglée ou annulée.

### **f) Titulaires de police avec participation**

Le montant comptabilisé au titre des surplus des titulaires de police avec participation correspond au montant appartenant aux titulaires de police relatif à leurs intérêts. Les montants relatifs aux droits de participation contractuels sont comptabilisés dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## **1.9 Autres passifs**

Les autres passifs se composent principalement des créditeurs et charges à payer, en raison des réassureurs, de la paie et des autres passifs.

## **1.10 Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt de l'exercice se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt est généralement comptabilisé à titre de charge ou de produit à l'état consolidé du résultat global, sauf s'il a trait à un élément pris en compte dans les autres éléments du résultat global ou directement dans le surplus, auxquels cas l'impôt est inscrit respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans le surplus.

La charge (le recouvrement) d'impôt exigible est fondée sur le bénéfice (la perte) imposable de l'exercice selon les lois fiscales et le taux d'impôt adopté ou quasi adopté au cours de l'exercice pour chacune des entités imposables et tout ajustement à l'impôt à payer des exercices précédents.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, selon laquelle l'impôt devant être payé ou recouvré est fondé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs selon les IFRS et les actifs et les passifs d'impôt calculés selon les réglementations des autorités fiscales pertinentes. Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires liées aux placements dans des filiales, pourvu qu'il soit probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les différences temporaires, les pertes fiscales et le report en avant des pertes fiscales sont évalués aux taux d'impôt dont il est prévu qu'ils s'appliqueront aux différences temporaires lorsque celles-ci se résorberont, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera, dans le futur, de bénéfices imposables nécessaires pour se prévaloir de ces éléments.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

La valeur comptable des actifs d'impôt différé comptabilisés est examinée à la date de l'état de la situation financière et est réduite lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et ils sont comptabilisés lorsque la réalisation probable d'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent la même administration fiscale à l'égard de la même entité imposable.

## 1.11 Avantages du personnel

La société comptabilise les obligations découlant de certains régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les coûts connexes.

Les obligations nettes de la société découlant des avantages postérieurs à l'emploi sont calculées séparément selon chaque régime. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi que touchent les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les obligations sont calculées annuellement par des actuaires indépendants qui utilisent la méthode de répartition des prestations et les estimations les plus probables de la direction à l'égard des projections de salaires, de l'âge de la retraite des employés et d'autres variables, à l'exception du taux d'actualisation, qui est fonction des taux du marché.

Ces régimes ne sont pas préalablement capitalisés. Les coûts relatifs aux prestations sont portés aux charges d'exploitation et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global et à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

## 1.12 Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés comme suit, après l'élimination des transactions intragroupe :

### a) Contrats d'assurance

Les primes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont payables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. À leur comptabilisation, les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont calculés de façon à ce que les prestations et les charges soient rapprochées des produits tirés des primes.

### b) Revenus d'honoraires et autres produits d'exploitation

Les revenus d'honoraires se composent des honoraires tirés de la gestion des fonds distincts. La société comptabilise les revenus en fonction du montant qu'elle a le droit de facturer lorsque les services sont rendus.

### c) Revenu net de placement

Le revenu de placement, déduction faite des frais de placement, des profits et des pertes réalisés sur la vente de placements et des variations de la juste valeur des actifs à la JVRN, est comptabilisé à titre de revenu net de placement à l'état consolidé du résultat global.

Les variations de la juste valeur des actifs DAV sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 1.13 Coûts afférents aux contrats conclus avec des clients, exclusion faite des contrats d'assurance

Les coûts des contrats afférents à l'acquisition des contrats conclus avec des clients, exclusion faite des contrats d'assurance, comprennent principalement les commissions sur les ventes marginales et les honoraires versés à des intermédiaires. Ces coûts sont inscrits à l'actif dans la mesure où ils peuvent être recouverts par le truchement de marges attendues sur ces contrats et ils sont soumis à un test de dépréciation annuel.

Les coûts des contrats que comptabilise la société sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés à la condition que la période d'amortissement des actifs qui aurait été prise en compte soit d'au plus un an.

## 1.14 Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si un contrat est un contrat de location ou s'il en contient un en déterminant si ce contrat comporte l'utilisation d'un bien déterminé ou confère le droit d'en contrôler l'utilisation pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, soit en fonction du montant de l'obligation locative, auquel sont apportés certains ajustements, notamment les avantages incitatifs à la location reçus. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée de la même manière que celle des immobilisations corporelles. En outre, la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est diminuée des pertes de valeur et ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée pour refléter toute modification ou réévaluation de contrats de location.

La société a choisi de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins ainsi que pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats de location selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

## 1.15 Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont comptabilisés à titre de passifs à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable que la société engagera une charge future et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si l'événement donnant lieu à l'obligation future est peu probable, mais pas impossible, ou si le montant ne peut être établi de façon fiable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 2. CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

### 2.1 Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2023 ou par la suite

#### a) IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace les indications de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). Cette version définitive contient des dispositions relatives 1) au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers; 2) à la dépréciation des actifs financiers; et 3) au modèle général de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exceptions. L'IFRS 9 n'exige pas le retraitement des états financiers comparatifs. Le retraitement des chiffres comparatifs par les entités est permis à condition qu'elles n'aient pas recours à des connaissances a posteriori. La société a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et comptabilisera tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables à la date d'adoption, par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués.

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 4 afin d'accorder aux sociétés d'assurance dont l'activité principale est l'émission de contrats entrant dans le champ d'application de l'IFRS 4 une exemption temporaire facultative à l'égard de l'application de l'IFRS 9 jusqu'à la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 (l'« approche du report »), ce qui permettra une synchronisation avec l'adoption par la société de l'IFRS 17. En juin 2020, l'IASB a modifié à nouveau l'IFRS 4 pour permettre le report de l'adoption de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de se conformer à la date d'entrée en vigueur révisée de l'IFRS 17. Étant admissible à l'exemption, la société a choisi de suivre l'approche du report autorisée par la modification. Par conséquent, la société continuera d'appliquer l'IAS 39, soit la norme existante relative aux instruments financiers, jusqu'à son échéance.

L'adoption de l'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le solde d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés selon le modèle économique que suit la société pour la gestion de ses actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (autrement dit, si ses flux de trésorerie représentent la quasi-totalité des remboursements de principal et des versements d'intérêts [respectant le critère RPVI]). Les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes, laquelle établit la manière dont ils sont évalués après la comptabilisation initiale : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Outre la détermination du classement décrite ci-dessus, l'IFRS 9 comprend également une option afin de désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable. Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent en grande partie inchangés en vertu de l'IFRS 9.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société a défini ses principaux modèles économiques et évalué les caractéristiques des flux de trésorerie de tous les actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9. La société choisit d'utiliser l'option de la juste valeur pour les actifs couvrant les passifs et les surplus si le fait d'utiliser cette option élimine ou réduit une non-concordance comptable. S'il n'est pas possible d'utiliser l'option de la juste valeur, les actifs seront classés à la JVAERG. Tout actif évalué à la JVAERG sera assujéti aux dispositions en matière de dépréciation au titre des pertes de crédit attendues.

## b) IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (l'« IFRS 17 »), devant s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En juin 2020, une version modifiée de l'IFRS 17 a été publiée, reportant la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. En mai 2018, le BSIF a publié un préavis, révisé ultérieurement en septembre 2020 et intitulé « Transition à l'IFRS 17 et production de rapports d'étape afférents (assureurs fédéraux) ». Les lignes directrices interdisent expressément l'adoption anticipée de l'IFRS 17 par les sociétés d'assurances fédérale avant la date de son entrée en vigueur, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance, des contrats de réassurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Elle introduit un modèle servant à évaluer des groupes de contrats en fonction de l'estimation par la société de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus à mesure que la société exécute les contrats, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels. L'IFRS 17 remplacera l'IFRS 4 et modifiera les principes fondamentaux utilisés par la société dans la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance. L'IFRS 17 modifiera également la présentation et les informations à fournir dans les états financiers de la société.

Aux termes de l'IFRS 17, les produits des activités d'assurance dans chaque période de présentation de l'information financière représentent les variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels la société s'attend à recevoir une contrepartie ainsi que les primes imputées au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. En outre, les composants investissement ne sont plus inclus dans les produits des activités d'assurance ou les charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits financiers et charges financières d'assurance sont présentés séparément des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits ou les charges afférents aux contrats de réassurance détenus autres que les produits financiers et les charges financières seront présentés comme un montant unique net dans le résultat net. Actuellement, les montants recouverts auprès des réassureurs et les charges afférentes aux contrats de réassurance sont présentés séparément.

L'adoption de l'IFRS 17 est un projet d'envergure pour la société, que viennent appuyer un cadre de gouvernance formel et un plan de mise en œuvre rigoureux. Un comité directeur a été créé, mené conjointement par les fonctions finances et actuariat, et dont font partie les fonctions technologies de l'information, gestion de projet et audit interne. Un plan de communication a été mis sur pied, lequel comprend des protocoles de communication de l'état d'avancement et des mises à jour régulières fournies au comité directeur au sujet des principales décisions prises. Des séances d'information portant sur l'IFRS 17 ont eu lieu à divers échelons de la société, y compris pour le comité d'audit et le comité de conformité du conseil d'administration. Des comptes rendus semestriels sur l'état d'avancement du projet ont également été soumis au BSIF. Nous avons mené diverses évaluations de l'état de préparation, notamment une « évaluation de l'état de préparation à la transition » visant à

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

évaluer nos systèmes et nos processus en vue de la présentation de l'information en vertu de l'IFRS 17.

La société a établi un processus rigoureux d'examen, de remise en question et d'approbation des principaux aspects du jugement et des hypothèses à utiliser pour la sélection des scénarios économiques et de leurs probabilités au moment de l'adoption de l'IFRS 17. Le développement et le perfectionnement des contrôles relatifs aux processus liés à l'IFRS 17 se poursuivent.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon l'estimation de la société à cette date quant à l'adoption de l'IFRS 17 et sous réserve d'une révision, une diminution d'au moins 10 % des capitaux propres devait découler des facteurs de compensation suivants :

- la transition de la méthode canadienne axée sur le bilan (la « MCAB ») en vertu de l'IFRS 4 vers une approche fondée sur le taux d'actualisation, comme l'exige l'IFRS 17, y compris le retrait des marges économiques;
- le report des profits comptabilisés antérieurement en capitaux propres relatifs aux contrats d'assurance lorsqu'il y a un service restant, appelé « marge sur services contractuels ».
- les autres variations du montant des flux de trésorerie d'exécution découlant des variations des flux de trésorerie projetés pour certains produits présentant des caractéristiques d'investissement, et des variations des niveaux de charges considérées comme étant attribuables, lesquelles sont prises en compte dans les flux de trésorerie d'exécution.

La société évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 17 sur le bénéfice net de 2022.

Ce qui suit résume les nouveaux concepts comptables et l'état d'avancement du projet aux termes de l'IFRS 17.

## Champ d'application

L'IFRS 17 prévoit des exceptions relatives au champ d'application pour des types de contrats spécifiques. La société ne s'attend pas à ce que les contrats d'assurance entrant dans le champ d'application de l'IFRS 17 diffèrent de manière importante de ceux entrant dans le champ d'application de l'IFRS 4.

## Niveau de regroupement

L'IFRS 17 exige que les groupes de contrats soient regroupés et évalués en fonction de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble, de la rentabilité et de contrats émis à au plus un an d'intervalle. La société établit les contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble en fonction des lignes de produits. La société regroupera ses nouvelles activités dans des cohortes annuelles. Lorsqu'un contrat d'assurance est souscrit, il sera classé dans un groupe en fonction de sa rentabilité attendue à la date de la comptabilisation initiale. Le niveau de regroupement ne permet pas la compensation des profits et des pertes entre les groupes de contrats d'assurance.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## Modèles d'évaluation

L'IFRS 17 instaure de nouveaux modèles d'évaluation pour les groupes de contrats d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de chaque groupe de contrats d'assurance représentent la somme du passif au titre des sinistres survenus et du passif au titre de la couverture restante. Chaque modèle d'évaluation énonce des dispositions pour déterminer comment évaluer le passif au titre de la couverture restante, tandis que le passif au titre des sinistres survenus est généralement évalué de la même façon selon l'ensemble des modèles.

- **Méthode d'évaluation générale (« MEG ») :** la MEG évalue les groupes de contrats d'assurance en fonction de l'estimation par la société de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus à mesure qu'elle exécute les contrats, d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et d'une marge sur services contractuels. La marge sur services contractuels représente le profit non acquis d'un groupe de contrats d'assurance et est comptabilisée dans le résultat sur la période de couverture à mesure que la société fournira les services prévus aux contrats d'assurance. La société s'attend à ce que la MEG soit utilisée pour tous les contrats d'assurance.
- **Méthode fondée sur les honoraires variables :** la méthode fondée sur les honoraires variables est un modèle modifié pour les contrats d'assurance aux termes desquels sont principalement fournis des services d'investissement aux titulaires de contrat d'assurance. Ce modèle modifie la MEG lors de l'évaluation ultérieure pour tenir compte du fait que les services fournis par la société sont principalement liés à l'investissement. La société ne s'attend pas à détenir des contrats d'assurance auxquels pourrait s'appliquer la méthode fondée sur les honoraires variables.
- **Flux de trésorerie futurs :** l'IFRS 17 exige l'estimation des flux de trésorerie futurs devant être actualisés pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie. Toutefois, la méthode pour déterminer le taux d'actualisation n'est pas prescrite. Les taux d'actualisation seront fondés sur un taux sans risque majoré d'une prime d'illiquidité qui reflète les caractéristiques des flux de trésorerie des contrats d'assurance respectifs. Il en résultera des divergences dans la pratique par rapport à la MCAB en vertu de l'IFRS 4. La société a déterminé qu'il existe au Canada une période observable pour le taux sans risque de 30 ans en fonction des obligations du gouvernement du Canada. Le taux final sera évalué chaque année en fonction des facteurs de marché et réputé en vigueur pour les 70 prochaines années. Le taux sans risque allant du dernier point de liquidité au taux final sera noté à l'aide de techniques actuarielles. Une prime d'illiquidité sera constituée en fonction des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance respectifs.
- **Ajustement au titre du risque :** l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier, lequel remplace la marge de risque en vertu de l'IFRS 4. Cette marge reflète l'incertitude inhérente des estimations des demandes de règlement nettes actualisées, tandis que l'ajustement au titre du risque non financier en vertu de l'IFRS 17 est la compensation requise par la société pour supporter l'incertitude qui découle du risque non financier.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

- Contrats déficitaires : l'IFRS 17 exige l'identification des groupes de contrats déficitaires. Lorsque des contrats déficitaires sont identifiés, la société est tenue de comptabiliser immédiatement une perte dans l'état du résultat net et de majorer le passif relatif aux contrats d'assurance, appelé « élément de perte », afin de refléter adéquatement le moment auquel survient la perte. Le montant de la perte sur les contrats déficitaires comptabilisé au cours de l'exercice est une information à fournir. La société finalise son évaluation des contrats déficitaires comptabilisés initialement en 2022 et a établi un mécanisme d'identification des contrats déficitaires au-delà de la date de transition.
- Contrats de réassurance détenus : la MEG sera appliquée aux contrats de réassurance détenus et adaptée afin de tenir compte des caractéristiques d'un contrat de réassurance détenu, y compris tout risque de non-exécution du réassureur. Pour les contrats de réassurance détenue auxquels s'applique la MEG, la marge sur services contractuels reflète soit un coût net, soit un profit net sur l'achat d'un contrat de réassurance, au lieu d'un profit non acquis. De plus, si le contrat de réassurance était déjà en place avant la comptabilisation des contrats d'assurance directs sous-jacents déficitaires, une portion de ces pertes sera compensée au moment de la comptabilisation initiale de ces contrats d'assurance directs sous-jacents.

## Transition

La société s'attend à procéder, dans la mesure du possible, à l'application rétrospective intégrale afin d'établir le solde d'ouverture des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance. La société procédera à l'application rétrospective intégrale pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'approche de la juste valeur sera appliquée pour tous les autres contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les principaux facteurs d'impraticabilité sont liés aux données et au recours à des connaissances a posteriori, conformément aux principes de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 3. ACTIFS INVESTIS

### a) Résumé des actifs investis

La valeur comptable et la juste valeur des actifs investis sont présentées ci-après :

	JVRN	DAV	Prêts et créances	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	—	—	40 842	40 842	40 842
Obligations	380 629	240 516	—	621 145	621 145
Titres de participation	44 830	21 902	—	66 732	66 732
Autres actifs investis	39 046	37 464	—	76 510	76 510
Avances consenties aux titulaires de certificat	—	—	13 904	13 904	13 904
<b>Total des actifs investis</b>	<b>464 505</b>	<b>299 882</b>	<b>54 746</b>	<b>819 133</b>	<b>819 133</b>
Placements nets pour le compte de porteurs de parts liés aux comptes de fonds distincts	13 032	—	—	13 032	13 032
<b>Total des placements</b>	<b>477 537</b>	<b>299 882</b>	<b>54 746</b>	<b>832 165</b>	<b>832 165</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	—	—	28 826	28 826	28 826
Obligations	541 141	305 825	—	846 966	846 966
Titres de participation	61 477	34 467	—	95 944	95 944
Autres actifs investis	31 572	26 831	—	58 403	58 403
Avances consenties aux titulaires de certificat	—	—	13 462	13 462	13 462
<b>Total des actifs investis</b>	<b>634 190</b>	<b>367 123</b>	<b>42 288</b>	<b>1 043 601</b>	<b>1 043 601</b>
Placements nets pour le compte de porteurs de parts liés aux comptes de fonds distincts	15 349	—	—	15 349	15 349
<b>Total des placements</b>	<b>649 539</b>	<b>367 123</b>	<b>42 288</b>	<b>1 058 950</b>	<b>1 058 950</b>

### b) Hiérarchie des justes valeurs

La société utilise une hiérarchie des justes valeurs pour classer, par catégorie, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers. Les trois niveaux sont les suivants :

#### Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

#### Niveau 2

La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables, notamment les taux d'intérêt et les courbes de rendement observables à des intervalles cotés courants, les volatilités, les écarts liés aux paiements anticipés, les risques de crédit et les taux de défaillance.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## Niveau 3

La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Les placements sous-jacents des sociétés en commandite sont évalués selon les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de la capitalisation directe, des transactions comparables de sociétés privées et de l'évaluation par les résultats. Les données non observables importantes comprennent les conditions de marché prévues, les scénarios de revenus et de charges projetés, les taux d'actualisation ainsi que le BAIIA final et les multiples de sortie utilisés dans les calculs.

Pour certains actifs financiers à court terme, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur de ces instruments et, par conséquent, aucune juste valeur distincte n'est présentée. La catégorie la plus importante quant à l'évaluation de la juste valeur comprend principalement les actifs investis et le niveau hiérarchique est établi selon les lignes directrices suivantes :

### Obligations, y compris les titres à court terme

Les obligations gouvernementales et les bons du Trésor (classés comme titres à court terme) sont évalués à l'aide de prix obtenus de fournisseurs externes (notamment des agents, des courtiers, des groupes du secteur, des services de cotation ou des organismes de réglementation) qui établissent généralement le prix d'après des cours obtenus d'un bon nombre d'intervenants du marché.

Les obligations de sociétés du niveau 1 inscrites ou négociées sur un marché hors cote sont évaluées selon les cours obtenus auprès de fournisseurs de services de cotation externes qui, en règle générale, regroupent en un prix composé les prix obtenus d'un ensemble de courtiers en placement. Lorsque le marché est moins actif, les prix fournis par certains courtiers en placement peuvent reposer sur des prix établis selon des modèles, plutôt que sur les transactions. Ces sources reposent largement sur des données de marché observables et, par conséquent, ces instruments sont classés comme étant de niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs. Lorsque les prix reçus de fournisseurs de services de cotation externes reposent sur les prix établis par un seul courtier, les instruments sont classés comme étant de niveau 3.

Les autres obligations de sociétés et les titres à court terme non gouvernementaux, notamment des obligations non cotées, du papier commercial et des certificats de dépôt, sont évalués à l'aide de modèles. En ce qui concerne le papier commercial et les certificats de dépôt, le modèle tient compte de données de marché observables telles que les courbes de rendement du TIOL, les cours de change, les volatilités et les écarts liés aux contreparties. En ce qui a trait aux obligations non cotées, le modèle comprend les écarts liés au crédit obtenus de courtiers ou établis en interne. Le classement de ces instruments selon la hiérarchie des justes valeurs sera de niveau 2 ou de niveau 3, selon la nature des données sur les prix sous-jacentes utilisées pour évaluer la juste valeur.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Titres de participation

Les titres cotés sont classés de niveau 1 selon la hiérarchie des justes valeurs et ils sont évalués d'après des prix obtenus des principales bourses, des agents, des courtiers, d'un groupe sectoriel, des services de cotation ou des organismes de réglementation. La valeur marchande correspond au cours de clôture.

Les titres non cotés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs et des techniques d'évaluation sont utilisées pour ces instruments, les données provenant de données du marché observables.

Les tableaux suivants présentent les actifs investis évalués à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>31 décembre 2022</b>	\$	\$	\$	\$
Obligations	—	621 145	—	621 145
Titres de participation	57 183	9 549	—	66 732
Autres actifs investis	—	26 150	50 360	76 510
Placements nets pour le compte de porteurs de parts liés aux fonds distincts	10 549	2 483	—	13 032
<b>Total</b>	<b>67 732</b>	<b>659 327</b>	<b>50 360</b>	<b>777 419</b>
<b>31 décembre 2021</b>	\$	\$	\$	\$
Obligations	—	846 966	—	846 966
Titres de participation	87 705	8 239	—	95 944
Autres actifs investis	—	7 317	51 086	58 403
Placements nets pour le compte de porteurs de parts liés aux fonds distincts	11 394	3 955	—	15 349
<b>Total</b>	<b>99 099</b>	<b>866 477</b>	<b>51 086</b>	<b>1 016 662</b>

Le tableau suivant présente les variations des actifs investis de niveau 3 :

	JVRN		DAV	
	Autres actifs investis		Autres actifs investis	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	26 953	95 134 \$	24 133	— \$
Variations au cours de l'exercice				
Achats	—	6	—	24 133
Ventes et rachats	(2 350)	(68 467)	—	—
Variation nette des profits latents (pertes latentes)	1 393	280	231	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>25 996</b>	<b>26 953</b>	<b>24 364</b>	<b>24 133</b>

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aucun transfert important n'est survenu entre les niveaux 1, 2 et 3 en 2022 et en 2021. La juste valeur de marché des actifs de niveau 3 vise des placements touchés par les sensibilités du marché. Les hypothèses ayant servi à évaluer la sensibilité de ces actifs aux conditions du marché visent notamment les taux d'intérêt et les taux de capitalisation sur le marché immobilier. Le tableau qui suit présente l'incidence des résultats de l'analyse sur la juste valeur des actifs de niveau 3. L'analyse a porté sur une augmentation de 1 % et une diminution de 1 % de l'hypothèse connexe. Le tableau qui suit présente l'incidence des résultats de l'analyse sur la juste valeur des actifs connexes au 31 décembre.

	2022		2021	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs à la JVRN</b>				
Taux d'intérêt	(38)	38	(55)	55
Taux de capitalisation sur le marché immobilier	(4 526)	6 757	(3 912)	5 485
Indice Infrastructures mondiales	(662)	662	241	(241)

## c) Autres actifs investis

### Société en commandite

La société détient des placements dans des sociétés en commandite qui, à leur tour, investissent dans des actifs immobiliers, des titres d'emprunt de sociétés fermées et des titres de participation en lien avec des projets d'infrastructure. La société n'a pas la capacité d'exercer une influence notable sur ces sociétés en commandite. Les placements couvrent certains passifs relatifs à des contrats d'assurance et le surplus et ils sont classés comme étant à la JVRN et comme DAV et comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des placements au 31 décembre 2022 était de 50 360 \$ (51 086 \$ en 2021).

## d) Dépréciation

Aucun placement n'a été déprécié et, par conséquent, aucune provision pour perte de valeur n'a été constituée à cet égard en 2022 et en 2021. En 2022, la société n'a repris aucune perte de valeur sur les placements vendus au cours de l'exercice (néant en 2021).

## e) Revenu net de placement

Les intérêts et les dividendes (montant net) ont été tirés des sources suivantes :

	2022				2021			
	JVRN \$	DAV \$	Autres \$	Total \$	JVRN \$	DAV \$	Autres \$	Total \$
Produits d'intérêts tirés des éléments suivants :								
Titres à court terme	—	—	318	318	—	—	9	9
Obligations	16 494	6 753	—	23 247	22 017	6 761	—	28 778
Avances consenties aux titulaires de police	—	—	744	744	—	—	672	672
	16 494	6 753	1 062	24 309	22 017	6 761	681	29 459
Revenu de dividendes tiré des titres de participation	2 447	1 324	—	3 771	2 972	1 920	—	4 892
Revenu tiré des autres actifs investis	1 499	1 993	—	3 492	4 924	—	—	4 924
Moins : frais de placement	(2 541)	976	—	(1 565)	(1 335)	(470)	—	(1 805)
<b>Revenu net de placement</b>	<b>17 899</b>	<b>11 046</b>	<b>1 062</b>	<b>30 007</b>	<b>28 578</b>	<b>8 211</b>	<b>681</b>	<b>37 470</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les actifs investis au cours de l'exercice :

	2022				2021			
	JVRN	DAV	Autres	Total	JVRN	DAV	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations	(16 507)	(14 347)	—	(30 854)	26 981	(677)	—	26 304
Titres de participation	383	1 456	—	1 839	6 594	2 653	—	9 247
Autres actifs investis	488	—	—	488	(4 397)	—	—	(4 397)
<b>Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées)</b>	<b>(15 636)</b>	<b>(12 891)</b>	<b>—</b>	<b>(28 527)</b>	<b>29 178</b>	<b>1 976</b>	<b>—</b>	<b>31 154</b>

Le tableau suivant présente la variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs investis à la JVRN inscrits dans le bénéfice net des exercices clos les 31 décembre :

	2022	2021
	\$	\$
Obligations	(94 010)	(90 384)
Titres de participation	(13 036)	4 062
Autres actifs investis	(15)	4 707
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements à la JVRN</b>	<b>(107 061)</b>	<b>(81 615)</b>

Le tableau suivant présente la variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs investis DAV inscrits dans les autres éléments du résultat global des exercices clos les 31 décembre :

	2022	2021
	\$	\$
Obligations	(25 542)	(8 012)
Titres de participation	(8 307)	2 690
Autres actifs investis	(368)	577
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les placements DAV</b>	<b>(34 217)</b>	<b>(4 745)</b>

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 4. PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PORTEURS DE PARTS LIÉS AUX FONDS DISTINCTS

### a) Actifs nets des fonds distincts

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des fonds distincts, par catégorie d'actifs :

	2022 \$	2021 \$
Trésorerie et titres à court terme	467	25
Titres de participation	9 246	10 106
Parts de fonds communs de placement	6 033	7 986
Autres actifs, moins les passifs	(27)	(70)
Total des actifs nets	15 719	18 047
Moins : capitaux d'amorçage des fonds distincts	(2 687)	(2 698)
<b>Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts</b>	<b>13 032</b>	<b>15 349</b>

### b) Variations des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations des placements pour le compte de porteurs de parts liés aux fonds distincts :

	2022 \$	2021 \$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>15 349</b>	<b>14 204</b>
<b>Ajouts au compte des porteurs de parts</b>		
Dépôts reçus des porteurs de parts	182	891
Revenu de placement	395	330
Profits réalisés sur la vente de placements, montant net	1 286	1 695
Variation nette des profits latents sur les placements	—	1 980
	<b>1 863</b>	<b>4 896</b>
<b>Déductions du compte des porteurs de parts</b>		
Montants retirés ou transférés par les porteurs de parts	1 556	2 681
Honoraires de gestion et autres charges d'exploitation	467	494
Variation nette des pertes latentes sur les placements	2 168	—
	<b>4 191</b>	<b>3 175</b>
Moins : (profit) perte sur les capitaux d'amorçage des fonds distincts	11	(576)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>13 032</b>	<b>15 349</b>

Les variations susmentionnées dans les placements détenus ont été compensées par des variations correspondantes des passifs pour le compte de porteurs de parts liés aux fonds distincts.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## c) Risques de placement associés aux fonds distincts

L'actif net des fonds distincts peut être exposé à divers risques de nature financière ou autre. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement activement surveillées par des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés. Les revenus de placement tirés de ces produits appartiennent aux titulaires de police. En conséquence, la société n'est pas soumise aux risques associés à ces actifs au-delà des garanties offertes sur certains produits de rentes à capital variable. Pour obtenir plus de renseignements sur les risques liés aux garanties associées aux rentes et aux fonds distincts, se reporter à la note 8.

## d) Risques associés aux intérêts de la société dans des fonds distincts

La société n'a pas d'obligation contractuelle ou implicite de fournir un soutien financier autre que celui fourni en définitive pour les fonds distincts, selon lequel elle garantit qu'à l'échéance, les investisseurs ne recevront pas un montant inférieur à 75 % du capital investi. Jusqu'à présent, la société n'a pas été tenue ou ne devrait pas être tenue de fournir de soutien en vertu de cette garantie.

## 5. AUTRES ACTIFS

### a) Autres actifs

Les autres actifs se composent de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs	6 324	5 347
Matériel informatique (note 5 b)	466	842
Autres	181	139
	<u>6 971</u>	<u>6 328</u>

La valeur comptable de ces actifs se rapproche de leur juste valeur. Dans les douze mois suivant la date de clôture, un montant de 6 505 \$ relatif aux autres actifs (5 486 \$ en 2021) sera réalisé.

### b) Matériel informatique

Le tableau qui suit présente les variations du solde relatif au matériel au cours de l'exercice :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice</b>	842	1 184
Entrées	60	92
Dotation aux amortissements	(404)	(434)
Sorties	(32)	—
<b>Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice</b>	<u>466</u>	<u>842</u>

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 6. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

La société dispose d'un régime d'avantages de soins de santé postérieurs au départ à la retraite non capitalisés. Des évaluations actuarielles du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont effectuées régulièrement à des fins comptables. Ces évaluations reposent sur le taux d'actualisation fondé sur le marché ainsi que sur les hypothèses les plus probables formulées par la direction.

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque exercice.

Les prestations versées aux employés au titre des avantages de retraite ne sont pas capitalisées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations sont fondés sur les rendements obligataires à long terme à la date d'évaluation, lesquels sont conformes à la durée des obligations découlant du régime.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les avantages postérieurs à l'emploi est de 5,3 % (3,0 % en 2021).

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi se chiffrent à 265 \$ (460 \$ en 2021). Le coût des prestations compris dans les charges générales s'élève à 13 \$ (11 \$ en 2021). Les gains et les pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se sont établis à 191 \$ (53 \$ en 2021).

## 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### a) Rapprochement de la valeur comptable

	Durée d'utilité déterminée - Logiciels	
	2022	2021
	\$	\$
<b>Valeur comptable nette à l'ouverture de l'exercice</b>	5 101	3 700
Entrées - conçus à l'interne	3 328	2 049
Amortissement	(955)	(648)
<b>Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice</b>	7 474	5 101

## 8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société offre des produits et des services d'assurance qui l'exposent à une variété de risques financiers. La société a mis en place des politiques précises pour gérer ces risques à l'échelle de l'entreprise, notamment la politique de gestion du risque, la politique de gestion du changement, la politique de placement, la politique en matière de dividendes, la politique en matière de tarification des produits, la politique de gestion du risque en réassurance et la politique de gestion du capital, lesquelles sont approuvées annuellement par le conseil d'administration. La gestion des risques financiers de la société vise avant tout à assurer que les résultats des activités comportant un élément de risque sont conformes aux objectifs et à la tolérance au risque de la société et à maintenir un équilibre risques-bénéfices approprié, tout en protégeant le bilan de la société contre des événements pouvant compromettre sa vigueur financière.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

La politique de gestion du risque de la société établit les normes de pratique régissant la gouvernance, l'identification, l'évaluation, la surveillance, le contrôle et l'atténuation des risques. La société gère les prises de risques en regard d'une tolérance au risque globale, qui précise le montant et le type de risque qu'elle est prête à assumer. La tolérance au risque tient compte de la situation financière de la société, de sa propension au risque et de ses stratégies commerciales. Les mesures de la tolérance au risque financier sont définies en fonction des fonds propres internes et réglementaires requis, de la liquidité et de la sensibilité du bénéfice.

Les principaux risques financiers liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché (le risque lié aux taux d'intérêt et le risque lié aux marchés boursiers), le risque d'assurance et le risque de liquidité. Les rubriques qui suivent décrivent comment la société gère chacun de ces risques.

## a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la société subisse une perte financière si un débiteur ou une contrepartie manque à son obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Une conjoncture économique chancelante qui persiste ou qui s'aggrave pourrait entraîner la défaillance ou le déclassement d'un emprunteur ou d'une contrepartie et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur relativement aux placements du fonds général des actifs investis de la société, ainsi qu'un accroissement des provisions pour pertes sur créances futures incluses dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

La politique de placement approuvée par le conseil d'administration établit les politiques et les procédures en vue de gérer ce risque de crédit. Des lignes directrices précises ont été établies en vue de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société, de limiter l'achat de titres à revenu fixe aux placements de première qualité et de préciser les limites minimales et maximales à respecter relativement aux titres à revenu fixe par des cotes de qualité du crédit.

Les portefeuilles d'actifs sont surveillés sur une base continue et passés en revue régulièrement avec le comité chargé de la gestion des risques et des placements du conseil d'administration.

Le risque de crédit découle également des activités de réassurance. L'incapacité ou la réticence des contreparties à la réassurance de satisfaire à leurs obligations contractuelles liées aux passifs qui leur sont cédés pourrait donner lieu à une augmentation des passifs nets liés aux contrats d'assurance. La politique de gestion du risque en réassurance établit des critères de notation minimale que toutes les contreparties à la réassurance doivent satisfaire. Les ententes de réassurance sont conclues avec des contreparties dont la solidité financière AM Best est d'au moins A- (excellent), et la concentration du risque de crédit est gérée en suivant les lignes directrices approuvées annuellement par le conseil d'administration. La direction surveille régulièrement la solvabilité des réassureurs afin d'assurer la conformité aux lignes directrices.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## i) Risque de crédit maximal

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments financiers et aux autres actifs correspond à la valeur comptable de ces actifs, moins les provisions pour pertes.

Le risque de crédit maximal de la société s'établissait comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Titres à court terme	6 931	10 000
Obligations	621 145	846 966
Autres actifs investis	76 510	58 403
Avances consenties aux titulaires de police	13 904	13 462
Actifs au titre des cessions en réassurance	664 345	768 080
Revenu de placement à recevoir	4 357	4 730
Montants à recevoir des réassureurs	35 726	27 205
Débiteurs et autres actifs	6 505	5 486
<b>Risque de crédit maximal</b>	<b>1 429 423</b>	<b>1 734 332</b>

## ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires.

La société établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont largement diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels.

### Obligations et autres titres à revenu fixe

La concentration des placements dans une seule entité émettrice ou un groupe de sociétés qui lui est lié, exception faite des titres émis par les gouvernements américain et canadien et certains gouvernements étrangers et organismes gouvernementaux, ou garantis par ceux-ci, est limitée à 5,0 % du portefeuille d'obligations. Ces limites s'appliquent aux obligations et aux autres titres à revenu fixe notés AAA, et les limites visant les obligations à notation inférieure sont encore plus contraignantes.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant détaille la valeur comptable des obligations par secteur industriel :

	2022			2021		
	JVRN \$	DAV \$	Total \$	JVRN \$	DAV \$	Total \$
<b>Obligations émises ou garanties par</b>						
Gouvernement fédéral du Canada	18 334	75 725	94 059	38 200	80 166	118 366
Gouvernements provinciaux et administrations municipales du Canada	109 141	68 547	177 688	178 876	122 631	301 507
<b>Total des obligations gouvernementales</b>	<b>127 475</b>	<b>144 272</b>	<b>271 747</b>	<b>217 076</b>	<b>202 797</b>	<b>419 873</b>
<b>Obligations de sociétés par secteur industriel</b>						
Finances	59 729	66 272	126 001	65 128	68 373	133 501
Services publics et énergie	85 280	12 444	97 724	108 340	22 155	130 495
Biens industriels	37 106	3 586	40 692	48 393	3 264	51 657
Communications	21 814	10 158	31 972	33 161	6 776	39 937
Autres	29 191	—	29 191	37 818	—	37 818
Biens de consommation courante	15 809	2 198	18 007	27 536	1 865	29 401
Biens de consommation	4 225	1 586	5 811	3 689	595	4 284
<b>Total des obligations de sociétés</b>	<b>253 154</b>	<b>96 244</b>	<b>349 398</b>	<b>324 065</b>	<b>103 028</b>	<b>427 093</b>
	<b>380 629</b>	<b>240 516</b>	<b>621 145</b>	<b>541 141</b>	<b>305 825</b>	<b>846 966</b>

La notation de crédit du portefeuille d'obligations s'établissait comme suit :

Qualité des obligations	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Qualité				
AAA	107 512	17,3	148 081	17,5
AA	171 964	27,7	291 770	34,4
A	224 448	36,2	270 283	32,0
BBB	115 606	18,6	135 013	15,9
BB et inférieure	1 615	0,2	1 819	0,2
Total des obligations	621 145	100,0	846 966	100,0

## Titres de participation

Les placements dans des actions ordinaires et privilégiées sont limités à respectivement 10 % et 15 % des actifs investis de la société. La totalité du portefeuille d'actions de la société est investie dans des sociétés cotées à la bourse.

### iii) Pertes de valeur

Une provision pour perte sur les obligations classées à titre d'actifs disponibles à la vente et sur les prêts et créances est constituée lorsqu'un actif subit une perte de valeur en raison de la détérioration de la qualité du crédit, dans la mesure où il n'est plus certain que la valeur comptable de l'actif et du revenu de placement connexe sera réalisée en temps opportun. La valeur comptable d'un actif déprécié est ramenée à sa valeur de réalisation nette estimée au moment où la perte de valeur est constatée.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## b) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours boursiers. Le risque de marché comporte deux types de risque :

- Risque de taux d'intérêt
- Risque lié aux marchés boursiers

## i) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque lié au taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas d'appariement entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui mène à une variation des flux de trésorerie projetés provenant de l'actif ou, dans certains cas, à une variation des flux de trésorerie provenant du passif. La société limite son exposition au risque de taux d'intérêt en ayant recours à un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par segment. L'actif de chaque segment est géré en fonction du passif du segment.

Pour les produits devant procurer des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe qui se rapprochent le plus possible des flux de trésorerie relatifs aux passifs et des durées. Ainsi, une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt est obtenue, toute variation de la juste valeur des actifs étant compensée par une variation semblable de la juste valeur des passifs.

Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la société investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Le risque lié à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie ainsi qu'à la possibilité de rachat anticipé de l'actif est quantifié et révisé périodiquement.

Suivant la MCAB, les flux de trésorerie projetés provenant des actifs et des passifs courants ainsi que les hypothèses en ce qui a trait à la cadence à laquelle les activités de réinvestissement seront menées ultérieurement, sont utilisés pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les hypothèses en matière de dépréciation d'actifs sont posées au moment d'établir, pour chaque catégorie d'actifs, les projections pour les flux de trésorerie provenant des actifs. Plusieurs scénarios de taux d'intérêt prescrits (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux) servent à déterminer le montant approprié de la provision au titre du risque de réinvestissement ou de désinvestissement.

Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt consiste à déterminer l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 1,0 % des taux d'intérêt sans risque sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et le surplus.

Pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance, une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation de ces passifs d'environ 1 341 \$ (1 789 \$ en 2021), alors qu'une augmentation de 1,0 % des taux d'intérêt se solderait par une baisse de ces passifs d'environ 2 383 \$ (1 478 \$ en 2021).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

Les obligations désignées comme disponibles à la vente ne couvrent généralement pas les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées comme disponibles à la vente sont inscrites dans les autres éléments du résultat global, avec variation correspondante du surplus. Une hausse immédiate de 1,0 % des taux d'intérêt, au 31 décembre 2022, dans tous les segments de la courbe de rendement des obligations désignées comme disponibles à la vente entraînerait une baisse d'environ 14 866 \$ (19 444 \$ en 2021) après impôt des autres éléments du résultat global. En revanche, une baisse immédiate de 1,0 % des taux d'intérêt engendrerait une augmentation après impôt des autres éléments du résultat global d'environ 16 811 \$ (22 641 \$ en 2021).

## ii) Risque lié aux marchés boursiers

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance, notamment des produits à longue durée, sont couverts dans une certaine mesure par les titres de participation. Le montant de ces passifs pourrait changer puisque ceux-ci fluctuent généralement en fonction des valeurs des marchés boursiers, avec changement connexe du surplus. Une remontée de 10,0 % des marchés boursiers donnerait lieu vraisemblablement à une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance d'environ 1 831 \$ (2 399 \$ en 2021). Une baisse de 10,0 % des marchés boursiers donnerait lieu vraisemblablement à une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance d'environ 2 013 \$ (2 486 \$ en 2021).

## c) Risque d'assurance

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification du produit, selon les sinistres, le comportement des titulaires de police et les charges.

La société vend des produits d'assurance et de placement. Parmi ces produits, on compte des polices avec et sans participation ainsi que les produits d'assurance vie, d'assurance maladie et de rentes. Chaque produit peut être associé à quelques éventualités comme le risque de mortalité et de déchéance et le risque lié aux charges. Les hypothèses sont formulées en s'appuyant sur l'expérience de la société et du secteur, sur des données internes à jour, sur des indices boursiers externes et des indices de référence qui rendent compte des prix en vigueur et observables du marché et sur d'autres données publiées, comme il est décrit dans la politique en matière de tarification. La société a recours à ces hypothèses pour effectuer l'évaluation initiale des passifs relatifs aux contrats d'assurance et établir le risque d'assurance. L'établissement de ces hypothèses repose beaucoup sur le jugement professionnel. Par conséquent, les résultats techniques réels peuvent s'écarter considérablement des hypothèses posées, ce qui donne lieu à l'exposition au risque d'assurance.

La société réalisera un bénéfice dans la mesure où les nouveaux résultats sont plus favorables que les prévisions en ce qui a trait à l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Au contraire, si ces résultats sont moins favorables, elle subira une perte. L'objectif de la société est de s'assurer que les passifs relatifs aux contrats d'assurance seront suffisants pour couvrir ces obligations.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

Les facteurs de risque suivants constituent des composantes du risque d'assurance :

- Le risque de mortalité s'entend du risque que les sinistres-décès soient différents des prévisions en matière de tarification ou de la dernière évaluation des provisions techniques, ce qui aurait une incidence défavorable sur le bénéfice. Le risque comprend une mauvaise évaluation de la tarification et une détérioration des résultats découlant de toute combinaison des éléments suivants : les souscriptions limitées, l'antisélection de la part des titulaires de police ou des courtiers, le règlement de sinistres inadéquat et la surmortalité à court terme en contexte de COVID-19.
- Le risque de déchéance s'entend du risque que les taux de retrait et de déchéance soient différents des prévisions. Les déchéances supérieures aux prévisions sont souvent préjudiciables au bénéfice, particulièrement si elles surviennent avant que les coûts d'émission d'une police d'assurance ne soient recouverts. Les déchéances inférieures aux prévisions peuvent également réduire le bénéfice sur les polices d'assurance pourvues de garanties généreuses en matière de taux d'intérêt ou sur les polices d'assurance dont la hausse du coût des prestations d'assurance est supérieure aux charges contractuelles.
- Le risque lié aux charges s'entend du risque que les frais de gestion soient supérieurs aux prévisions. Cette hausse peut découler d'une augmentation des coûts unitaires ou du taux d'inflation attribuable à la conjoncture.

La société gère le risque d'assurance à l'échelle de l'entreprise en établissant des politiques et des lignes directrices approuvées par le conseil d'administration à l'égard de la conception et de la tarification de produits, lesquelles exigent que tous les risques importants soient pris en compte au moment de la conception et de la tarification de nouveaux produits. En outre, des études sur les résultats sont réalisées annuellement, dont les conclusions sont utilisées pour mettre à jour l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et la tarification des produits existants ainsi que des nouveaux produits.

La société a également recours à la réassurance pour transférer les risques et limiter le montant des pertes sur les polices, tel qu'il est décrit dans la politique de gestion du risque en réassurance. En 2021, la société a conclu un accord de réassurance avec sa société mère, la Financière Foresters, afin de réassurer un bloc d'affaires sans participation en vigueur. Se reporter aux notes 12 et 19 pour obtenir d'autres renseignements à ce sujet.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance tiennent compte des facteurs de risque d'assurance, comme il est indiqué à la note 10 d). Tous les ans, dans le cadre de l'examen de la situation financière, la société mesure l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs de risque d'assurance sur le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des analyses de sensibilité aux changements des hypothèses actuarielles sont présentées à la note 10 d).

## **d) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société n'ait pas suffisamment de fonds disponibles pour respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La société gère étroitement ses besoins en liquidité au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de police et le rendement de l'actif.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les niveaux de liquidités d'exploitation et stratégiques sont gérés en fonction de lignes directrices établies. La société s'assure de disposer de suffisamment de liquidités sur une base quotidienne en maintenant un niveau minimal requis d'actifs hautement liquides (soit l'ensemble des placements à court terme émis par les principales banques et les gouvernements du Canada). Les liquidités stratégiques sont évaluées selon un scénario unique de simulation de crise. Le ratio de liquidités visé par la société selon ce scénario unique est de 200,0 %, un ratio qui serait amplement suffisant à la société pour soutenir les notes les plus élevées en matière de règlement des sinistres. Ce ratio offre également une marge significative au-delà des besoins de liquidités prévus par la direction. Le ratio de liquidités de la société se définit comme étant les actifs liquides admissibles, y compris le montant disponible sur la facilité de crédit de la société. Les actifs disponibles sont réduits pour tenir compte des titres donnés en nantissement en vue de couvrir les activités liées aux instruments dérivés. Pour établir le ratio de liquidité, les actifs disponibles sont divisés par les liquidités ajustées en fonction du risque visant les passifs. Les liquidités ajustées en fonction du risque visant les passifs sont calculées en évaluant la probabilité qu'un titulaire de police rachète une police d'assurance contre un montant en trésorerie selon le scénario unique, probabilité ajustée afin de rendre compte de la capacité du titulaire de police de racheter une police en vertu des dispositions contractuelles. Avec prise d'effet pour la présentation de l'information relative aux liquidités du quatrième trimestre de 2021, Foresters a adopté la méthode de calcul conforme au plus récent modèle de S&P visant les liquidités. Aucun changement significatif n'a été apporté au ratio de liquidités de Foresters par suite de l'utilisation du modèle révisé.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidités stratégique de la société :

	Ratio de liquidités	
	2022	2021
Actifs liquides admissibles	639 345 \$	848 909 \$
Liquidités ajustées en fonction du risque visant les passifs	144 278	209 194
Ratio de liquidités	443,13 %	405,80 %

Compte tenu de l'historique de la société en matière de flux de trésorerie et de sa performance financière actuelle, la direction est d'avis que les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société continueront de procurer à la société les liquidités dont elle aura besoin pour s'acquitter de son service de la dette et pour payer d'autres frais.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Échéances contractuelles

Aux 31 décembre, les échéances contractuelles des actifs et passifs financiers importants de la société, des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de placement et des placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts se présentent comme suit :

	À vue ou 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>2022</b>				
Trésorerie et titres à court terme	40 842	—	—	40 842
Obligations	3 516	43 496	574 133	621 145
Actifs au titre des cessions en réassurance	(41 166)	(63 467)	768 978	664 345
Montants à recevoir des réassureurs	35 726	—	—	35 726
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	15 171	(34 603)	(1 069 627)	(1 089 059)
Passifs relatifs aux contrats de placement	(14 071)	—	—	(14 071)
Indemnités à verser et provision pour sinistres non déclarés	(63 640)	—	—	(63 640)
Montants à payer aux réassureurs	(35 068)	—	—	(35 068)
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	13 032	—	—	13 032
Passifs pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	(13 032)	—	—	(13 032)
<b>Total</b>	<b>(58 690)</b>	<b>(54 574)</b>	<b>273 484</b>	<b>160 220</b>

	À vue ou 1 an et moins	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>2021</b>				
Trésorerie et titres à court terme	28 826	—	—	28 826
Obligations	10 158	90 397	746 411	846 966
Actifs au titre des cessions en réassurance	(62 398)	(128 323)	958 801	768 080
Montants à recevoir des réassureurs	27 205	—	—	27 205
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	16 141	(36 096)	(1 356 193)	(1 376 148)
Passifs relatifs aux contrats de placement	(14 353)	—	—	(14 353)
Indemnités à verser et provision pour sinistres non déclarés	(55 161)	—	—	(55 161)
Montants à payer aux réassureurs	(92 512)	—	—	(92 512)
Placements nets pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	15 349	—	—	15 349
Passifs pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts	(15 349)	—	—	(15 349)
<b>Total</b>	<b>(142 094)</b>	<b>(74 022)</b>	<b>349 019</b>	<b>132 903</b>

La plupart des contrats de placement peuvent être résiliés ou transférés à vue. En ce qui concerne ces contrats, la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée correspond par conséquent à la date de l'état de la situation financière, et la valeur de rachat correspondrait environ au passif figurant à l'état de la situation financière. Les flux de trésorerie sont présentés sous la colonne intitulée « À vue ou 1 an et moins ».

Les passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts sont payables ou transférables à vue. Les placements nets de contrepartie pour le compte des porteurs de parts liés aux fonds distincts sont présentés selon la même hypothèse, suivant laquelle ces actifs seraient liquidés au moment du règlement de l'obligation. Ces flux de trésorerie sont présentés sous la colonne intitulée « À vue ou 1 an et moins ».

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les échéances réelles des obligations peuvent différer des échéances contractuelles, car certains emprunteurs sont en droit de racheter ou de rembourser certaines obligations avant l'échéance avec ou sans pénalités au rachat ou au remboursement anticipé.

Les engagements contractuels et les engagements au titre des contrats de location simple sont présentés à la note 20.

## 9. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se détaillent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	32 160	25 253
Avantages découlant de la démutualisation à payer	2 437	2 441
Paie, autres rémunérations et avantages	1 622	1 743
Autres passifs	4 717	4 775
	<u>40 936</u>	<u>34 212</u>

La valeur comptable de ces passifs se rapproche de leur juste valeur. Dans les douze mois suivant la date de clôture, un montant de 36 611 \$ (29 844 \$ en 2021) sera réalisé. Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 6 274 (6 044 \$ en 2021) à payer à la Financière Foresters (note 19).

## 10. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS AU TITRE DES CESSIIONS EN RÉASSURANCE

### a) Nature et composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs au titre des cessions en réassurance connexes

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent les polices d'assurance vie et d'assurance maladie ainsi que les rentes viagères. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été calculés au moyen de la MCAB et ils sont présentés avant déduction de la réassurance cédée présentée en tant qu'actifs au titre des cessions en réassurance. La MCAB exigeant l'établissement d'hypothèses relativement aux flux de trésorerie futurs, il existe un risque significatif que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Le risque varie en fonction de la durée de la période visée par les estimations et de la volatilité probable de chacune des hypothèses. Pour tenir compte de l'incertitude dans l'établissement de ces estimations et pour prévoir une détérioration possible des résultats techniques, l'actuaire désigné doit prévoir une marge pour chaque hypothèse, ce qui a comme effet d'augmenter les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les marges permises sont définies par les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (« ICA »). En ce qui concerne le risque lié aux taux d'intérêt, l'actuaire désigné projette plusieurs scénarios de flux de trésorerie pour chaque gamme de produits importante afin de déterminer la marge appropriée au titre des écarts défavorables. En règle générale, dans le cadre de la détermination de ces marges au titre des écarts défavorables, l'actuaire désigné vise un niveau de prudence correspondant au profil de risque de la société et de ses activités. Avec le temps, et compte tenu de la diminution du risque lié à l'incertitude des estimations, ces marges seront prises en compte dans le bénéfice futur, dans la mesure où elles ne sont pas requises pour couvrir la détérioration des résultats. Si les estimations des conditions futures sont modifiées au cours de la durée d'une police, l'incidence de ces modifications est immédiatement portée aux résultats.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société limite le montant des pertes sur les polices en réassurant certains niveaux de risque avec des réassureurs tiers. Des limites maximales ont été fixées quant à la rétention des risques associés aux polices d'assurance sur la vie, par gamme de produits. L'exposition brute de la société aux passifs relatifs aux contrats d'assurance est compensée en partie par les actifs au titre des cessions en réassurance relativement à certains risques cédés aux réassureurs.

## b) Rapprochement des variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance

	2022		2021	
	Montant brut \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant net \$
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	1 376 148	608 068	1 302 071	913 951
Nouvelles affaires	(54 074)	(88 599)	(22 042)	(40 751)
Raffinement des hypothèses actuarielles	43 083	8 467	157 935	66 993
Raffinement des méthodes et des modèles actuariels	370	142	(1 006)	(4 240)
Modification des polices en vigueur en raison des variations des taux d'intérêt	(215 700)	(92 800)	(111 540)	(90 889)
Modification des flux de trésorerie contractuels des polices en vigueur	2 188	624	—	—
Modification des polices en vigueur en raison d'autres fluctuations	(62 956)	(11 188)	50 730	47 669
Transaction de réassurance (note 19)	—	—	—	(284 665)
<b>Variation des passifs relatifs aux contrats</b>	<b>(287 089)</b>	<b>(183 354)</b>	<b>74 077</b>	<b>(305 883)</b>
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>1 089 059</b>	<b>424 714</b>	<b>1 376 148</b>	<b>608 068</b>

La diminution attribuable aux variations des taux d'intérêt en 2022 découle de l'amélioration des taux d'intérêt sans risque au cours de l'exercice, pour ce qui est des taux à long terme.

La modification des polices en vigueur en raison d'autres fluctuations est composée de la fluctuation des affaires en vigueur et d'autres fluctuations de marché comme la variation des écarts de taux et les activités de négociation.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les variations découlant du raffinement des hypothèses actuarielles et du raffinement des méthodes et des modèles actuariels présentés dans les tableaux précédents se détaillent comme suit :

	2022		2021	
	Montant brut \$	Montant net \$	Montant brut \$	Montant net \$
<b>Raffinement des hypothèses</b>				
Hypothèses portant sur la déchéance selon l'expérience récente	34 591	3 340	14 154	(1 922)
Hypothèses portant sur l'inflation mises à jour	10 055	6 557	—	—
Hypothèses portant sur les frais de placement	2 754	724	3 013	2 027
Hypothèses portant sur la mortalité selon l'expérience récente	152	1 777	146 465	72 412
Hypothèses portant sur les frais de gestion	—	—	(5 601)	(5 432)
Hypothèses portant sur le rendement futur des actifs mises à jour	(817)	(172)	—	—
Hypothèses portant sur les dividendes	(3 652)	(3 759)	(96)	(92)
	43 083	8 467	157 935	66 993
<b>Raffinement des méthodes et des modèles</b>				
Améliorations apportées aux modèles	370	142	(8 109)	(8 834)
Changements de réglementation et de normes	—	—	7 103	4 594
	370	142	(1 006)	(4 240)

La présentation ci-dessus est conforme à la méthode utilisée pour évaluer les provisions techniques. Le raffinement des méthodes et des modèles comprend la réassurance et les autres améliorations apportées aux modèles.

Les provisions pour l'actif en défaut constituées pour les pertes futures anticipées du principal et des intérêts sur les placements et incluses comme une composante des provisions techniques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2022 \$	2021 \$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice *</b>	15 056	40 839
Renforcement net (réduction nette) des provisions **	(428)	(25 783)
<b>Solde à la clôture de l'exercice *</b>	14 628	15 056

\* Les provisions sont présentées déduction faite des pertes devant être transférées par l'intermédiaire des taux d'intérêt crédités et des dividendes.

\*\* La variation de la provision en 2021 est importante en raison de l'incidence de la réassurance interne.

### c) Composition des actifs couvrant les passifs et les surplus

La société classe ses activités par secteur, en tenant compte des profils de passifs propres à ses produits. Selon ces profils, la société a investi dans des titres à revenu fixe et des titres de participation dont les caractéristiques s'apparentent à celles des passifs connexes.

La juste valeur de ces passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs couvrant ces passifs. Par conséquent, les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance compensent surtout les variations de la juste valeur des actifs investis couvrant ces passifs.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants détaillent les actifs couvrant tous les passifs et les surplus par secteur :

## 31 décembre 2022

	Trésorerie et titres à court terme	Obligations	Titres de participation	Autres actifs investis*	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance	—	380 629	44 830	52 950	723 833	1 202 242
Surplus	40 842	240 516	21 902	37 464	12 251	352 975
	40 842	621 145	66 732	90 414	736 084	1 555 217

## 31 décembre 2021

	Trésorerie et titres à court terme	Obligations	Titres de participation	Autres actifs investis*	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance	—	541 141	61 477	45 034	803 117	1 450 769
Surplus	28 826	305 825	34 467	26 831	33 816	429 765
	28 826	846 966	95 944	71 865	836 933	1 880 534

\* Les autres actifs investis comprennent les avances consenties aux titulaires de police, les placements de société en commandite et les capitaux d'amorçage des fonds distincts.

## d) Hypothèses

La nature des hypothèses et la méthode utilisée pour déterminer les hypothèses les plus importantes posées par la société dans le cadre de l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont présentées dans les paragraphes suivants. Ces hypothèses en matière d'évaluation reposent sur les estimations les plus probables des résultats futurs ainsi que sur une marge pour écart défavorable. Les résultats réels sont surveillés en vue de déterminer si les hypothèses demeurent appropriées. Les estimations les plus probables sont passées en revue au moins une fois par année et sont modifiées lorsqu'il est justifié de le faire. Les marges sont nécessaires pour pourvoir aux possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des estimations les plus probables et pour donner une assurance raisonnable que le passif relatif aux polices couvre diverses éventualités. Les marges pour écart défavorable sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

### Mortalité et morbidité

La mortalité a trait à la survenance des décès. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. Les hypothèses relatives à la mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique.

La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres formes de prestations de maladie. Les hypothèses relatives à la morbidité varient selon la catégorie de risque et le marché géographique.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

La société établit ses hypothèses de mortalité et de morbidité d'après ses propres statistiques et d'après les résultats passés et nouveaux du secteur. Même si le modèle de règlement des sinistres et de versement de prestations peut être près de celui illustré par les résultats passés, une certaine déviation est probable, comme en témoignent l'incidence de la COVID-19 et la surmortalité enregistrée. Des études annuelles sont effectuées pour examiner les résultats de mortalité et de morbidité, alors que les résultats réels de mortalité de la société sont comparés aux hypothèses les plus probables de la société et à celles du secteur afin de confirmer que des hypothèses appropriées sont posées pour déterminer les prestations prévues. Conformément aux normes actuarielles, les améliorations prévues des résultats en matière de mortalité sont prises en compte, le cas échéant.

## Taux de déchéance

Les titulaires de police peuvent soit racheter leur police en contrepartie d'une valeur en trésorerie, le cas échéant, ou permettre la déchéance de leur police en choisissant de mettre fin aux paiements de leurs primes. La société réalise des études annuelles afin de passer en revue les résultats en matière de déchéance et de rachat, et son estimation repose sur les taux de déchéance futurs selon les résultats passés de chaque secteur de ses activités.

## Rendement des placements

La société répartit ses actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance par gamme de produits. La société établit des stratégies de placement pour chaque élément de passif. Le calcul des provisions techniques tient compte des flux de trésorerie ou du revenu net de placement projetés sur les actifs couvrant ces passifs, et du revenu de placement attendu ou cédé sur les réinvestissements ou le financement des flux de trésorerie non coordonnés. Des incertitudes existent à l'égard des projections sur les taux d'intérêt futurs sans risque, les écarts de crédit et l'ampleur des pertes sur créances découlant de la dépréciation des actifs. La société prend en compte une telle incertitude quant aux pertes sur créances en incorporant une provision à cet égard dans ses projections de revenu de placement (en plus de toute provision pour perte de valeur appliquée comme réductions directes de la valeur comptable des actifs investis).

## Frais de gestion

Les provisions techniques tiennent compte de certains montants liés aux frais d'administration des polices en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des demandes de prestations, aux évaluations actuarielles périodiques, à la préparation et à l'expédition des relevés et aux frais indirects connexes et aux frais généraux. Des études sur les frais annuels sont réalisées pour évaluer la structure actuelle des coûts par produit et par région. Le processus de prévision des frais demande l'établissement d'estimations de facteurs tels que l'inflation, la croissance des salaires, les changements en matière de productivité, les volumes des affaires et les taux d'impôt indirect. Les estimations des frais de gestion de polices futurs reposent sur l'expérience de la société.

## Dividendes

Les participations futures des titulaires de police sont comprises dans le calcul des provisions techniques relatives aux contrats d'assurance avec participation selon l'hypothèse que les participations futures des titulaires de police différeront à l'avenir afin de rendre compte des résultats des comptes avec participation respectifs, selon la politique en matière de dividendes annuels approuvés par le conseil d'administration.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente la diminution du bénéfice net après impôt qui résulterait d'une modification des hypothèses clés liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance :

	Variation	2022 \$	2021 \$
Taux de mortalité			
Produits d'assurance vie	+2 %	(2 312)	(1 212)
Produits de rentes	-2 %	(628)	(724)
Taux de déchéance	10 % défavorable	(10 323)	(5 041)
Niveaux des frais de gestion	+10 %	(2 910)	(1 910)

L'incidence du choc d'hypothèses s'explique principalement par la croissance des nouvelles activités au cours de l'exercice. À mesure que de nouvelles activités sont souscrites, leurs réserves deviennent relativement plus sensibles aux changements d'hypothèses.

## 11. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DE PLACEMENT

### Rapprochement des changements dans les passifs relatifs aux contrats de placement

Le rapprochement des variations des passifs relatifs aux contrats de placement survenus au cours de l'exercice est présenté dans le tableau suivant :

	2022 \$	2021 \$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	14 353	14 720
Dépôts reçus	172	198
Rachats et retraits	(683)	(909)
Intérêts crédités et autres	229	344
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	14 071	14 353

## 12. GESTION DU CAPITAL

### a) Capital

Lorsque la société a été transformée en société par actions, le 2 avril 2008, elle a émis 50 000 000 d'actions ordinaires que la Financière Foresters a achetées en contrepartie de 50 millions de dollars.

Le capital social autorisé de la société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions en circulation :

	2022 \$	2021 \$
50 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale	50 000	50 000

En 2022, la Financière Foresters a versé un montant en trésorerie de 50 000 \$ (85 000 \$ en 2021) à la société sous forme de surplus d'apport.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice, la société a versé un dividende de néant (85 000 \$ en 2021) à la Financière Foresters.

## b) Gestion du capital

Le capital de la société se compose du capital social, du surplus d'apport, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, tel qu'il est présenté à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

La société a pour objectif de gestion du capital le maintien d'une situation de capital solide et durable pour se conformer aux exigences canadiennes en matière de solvabilité et d'assurer la valeur de la société en tirant profit des débouchés commerciaux et des occasions d'affaires en temps opportun.

Conformément à la politique de gestion du capital approuvée par le conseil d'administration et de manière à assurer la suffisance du capital, la société a fixé des cibles internes visant le capital. Ces cibles surpassent les exigences réglementaires minimales de capital au Canada. La société prévoit ses besoins en capital sur une période de cinq ans. La direction surveille tous les trimestres le rendement de la société par rapport aux cibles internes de capital et ses plans visant le capital, et elle met en œuvre des mesures si elle le juge approprié.

Tous les ans, dans le cadre de l'examen de la situation financière, la société évalue la solidité de sa position en capital au moyen de scénarios de crise plausibles, y compris les mesures pour en atténuer les conséquences. Ces scénarios rendent compte des plans d'affaires et du profil de risque de la société.

Au Canada, le BSIF a établi des mesures en matière de suffisance du capital pour les sociétés d'assurance vie constituées sous le régime de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et leurs filiales, mesures dénommées le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie » (« TSAV »). Le BSIF exige que les sociétés d'assurance vie maintiennent un ratio du noyau de capital minimal de 55 % et un ratio minimal total de 90 %. Le BSIF a établi un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 % et un ratio total cible de surveillance de 100 %.

Aux 31 décembre, le ratio TSAV suivant était supérieur aux niveaux qui exigeraient des mesures réglementaires ou correctives.

		<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Capital disponible (A+B)</b>		280 805 \$	298 024 \$
Capital de catégorie 1	A	213 975	262 494
Capital de catégorie 2	B	66 830	35 530
<b>Provision d'excédent et dépôts admissibles</b>	C	67 182	46 803
<b>Coussin de solvabilité de base</b>	D	229 137	181 577
<b>Ratio total (%)</b>			
([A+B+C] / D) x 100		151,87 %	189,91 %

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Autres facteurs liés à la gestion du capital

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, la société a conclu un accord de coassurance avec sa société mère, la Financière Foresters, pour réassurer un bloc d'affaires sans participation en vigueur, selon une quote-part de 100 %. L'accord a une durée illimitée, mais peut être modifié ou résilié par les deux parties par consentement mutuel à tout moment. Selon les termes de l'accord, la société conservera la responsabilité de la gestion des polices. La transaction a été structurée de telle sorte que la société a cédé les passifs relatifs aux contrats des titulaires de polices et a transféré les actifs investis connexes qui couvrent ces passifs.

Se reporter à la note 19 pour obtenir d'autres renseignements sur les transactions comptabilisées au cours de l'exercice.

## 13. PRIMES

Le tableau suivant présente une répartition des primes brutes et des primes cédées aux termes d'ententes de réassurance par gamme de produits :

	2022			2021		
	Brutes	Cédées	Montant net	Brutes	Cédées	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Vie et maladie	285 510	(230 836)	54 674	266 946	(345 633)	(78 687)
Rentes	956	—	956	1 083	—	1 083
<b>Total</b>	<b>286 466</b>	<b>(230 836)</b>	<b>55 630</b>	<b>268 029</b>	<b>(345 633)</b>	<b>(77 604)</b>

Les primes cédées comprennent un montant de 165 218 \$ (283 497 \$ en 2021) se rapportant à une transaction de réassurance conclue avec la société mère de la société, la Financière Foresters (note 19).

## 14. REVENUS D'HONORAIRES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les revenus d'honoraires et autres produits d'exploitation se composent des éléments suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Honoraires de gestion liés aux actifs des fonds distincts	149	142
Autres produits d'exploitation	1 498	1 502
<b>Total des autres produits</b>	<b>1 647</b>	<b>1 644</b>

Les autres produits d'exploitation tenaient compte d'un produit au titre d'un complément de prix de 1 500 \$ (1 500 \$ en 2021) relatif à la réalisation d'un objectif en matière de produits suite à la vente de Gestion d'actifs Foresters inc. (« GAF ») en 2019.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 15. PRESTATIONS

Le tableau suivant présente une répartition des prestations et des paiements bruts et cédés aux titulaires de police, par gamme de produits :

	2022			2021		
	Brutes	Cédées	Montant net	Brutes	Cédées	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Vie et maladie	142 009	(126 828)	15 181	132 347	(67 778)	64 569
Rentes	39 743	(462)	39 281	40 029	(505)	39 524
<b>Total</b>	<b>181 752</b>	<b>(127 290)</b>	<b>54 462</b>	<b>172 376</b>	<b>(68 283)</b>	<b>104 093</b>

Les prestations cédées comprennent un montant de 63 794 \$ (15 944 \$ en 2021) pour une transaction de réassurance conclue avec la société mère de la société, la Financière Foresters (note 19).

## 16. CHARGES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente une répartition des charges d'exploitation selon leur nature :

	2022	2021
	\$	\$
Avantages du personnel		
Salaires, avantages et autres retenues à la source	720	1 456
Charges liées aux avantages du personnel (note 6)	13	11
	733	1 467
Frais de gestion (note 19)	32 591	29 622
Frais de service (note 19)	14 218	15 472
Taxe sur les primes	6 936	6 536
Frais liés à la technologie	3 244	5 449
Frais liés aux logiciels passés en charges	1 640	1 371
Honoraires et frais	1 561	1 089
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 391	1 082
Autres charges	2 611	3 840
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>64 925</b>	<b>65 928</b>

La société a recouvré des commissions et des charges d'exploitation auprès de réassureurs totalisant 7 916 \$ (5 104 \$ en 2021) et 18 550 \$ (charges de 77 594 \$ en 2021, ce qui comprend le paiement d'une allocation initiale de 83 749 \$) (note 19) découlant de la transaction de réassurance décrite à la note 12. Le solde net est comptabilisé dans les commissions et charges d'exploitation, montant cédé, à l'état du résultat global.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### a) Charge d'impôt sur le résultat

L'impôt exigible et l'impôt différé sont pris en compte dans l'impôt sur le résultat de l'état consolidé du résultat global comme suit :

	<b>2022</b> \$	<b>2021</b> \$
<b>Charge d'impôt exigible</b>	7 557	(18 241)
<b>Charge d'impôt différé</b>		
Relativement à la naissance et au renversement de différences temporaires	(17 108)	(11 680)
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	1 130	8 872
Ajustements se rapportant à des périodes antérieures	(3 327)	294
	<u>(19 305)</u>	<u>(2 514)</u>
<b>Total de l'impôt sur le résultat</b>	<u>(11 748)</u>	<u>(20 755)</u>

L'impôt payé en trésorerie en 2022 s'est établi à 1 286 \$ (28 369 \$ en 2021). L'impôt reçu en trésorerie en 2022 s'est établi à 25 781 \$, y compris des intérêts de 26 \$ (227 \$, y compris des intérêts de 1 \$ en 2021).

### b) Impôt sur le résultat pris en compte dans les autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global sont présentés déduction faite de l'impôt sur le résultat. Les montants de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat suivants ont été inclus dans chaque composante des autres éléments du résultat global :

	<b>2022</b> \$	<b>2021</b> \$
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat afférent à la variation nette des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les actifs disponibles à la vente	12 344	783
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat afférent au reclassement des profits réalisés (pertes réalisées) sur les actifs disponibles à la vente	(3 378)	559
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat afférent aux gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) au titre des régimes d'avantages du personnel	(50)	(15)
	<u>8 916</u>	<u>1 327</u>

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## c) Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat diffère des montants qui auraient été obtenus en appliquant les taux d'impôt prévus par la loi fédérale et provinciale au bénéfice avant impôt pour les raisons suivantes :

	2022		2021	
	\$	%	\$	%
Bénéfice net total (perte nette totale) de l'exercice	(15 923)		(86 099)	
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	(11 748)		(20 755)	
<b>Bénéfice (perte) avant l'impôt sur le résultat</b>	<b>(27 671)</b>		<b>(106 854)</b>	
Taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi de l'exercice à l'étude	(7 308)	26,4	(27 473)	25,7
Impôts sur le capital	—	—	262	(0,2)
Montants non assujettis à l'impôt	(1 220)	4,4	(1 258)	1,2
Réduction du taux d'impôt	—	—	—	—
Ajustement du taux d'impôt pour tenir compte des reports rétrospectifs de pertes	(37)	0,1	(1 465)	1,4
Ajustements de la provision d'impôt des périodes antérieures	(4 313)	15,6	(166)	0,2
Autres ajustements liés aux écarts entre les taux d'impôt	—	—	894	(0,8)
Impôt différé non comptabilisé	1 130	(4,1)	8 872	(8,3)
Autres impôts et taxes	—	—	(421)	0,4
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>(11 748)</b>	<b>42,5</b>	<b>(20 755)</b>	<b>19,4</b>

## d) Impôt sur le résultat différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable figurant dans les états financiers consolidés. Ces différences donneront lieu à des actifs ou des passifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible, et si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale à l'égard de la même entité imposable.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs connexes, qui correspondent aux actifs et passifs d'impôt différé, montant net :

	2022			2021		
	Actif \$	Passif \$	Montant net \$	Actif \$	Passif \$	Montant net \$
Obligations	—	(91)	(91)	—	(131)	(131)
Immobilisations corporelles	—	(887)	(887)	—	(591)	(591)
Autres actifs investis	—	(4 072)	(4 072)	—	(3 036)	(3 036)
Obligations au titre des avantages du personnel	79	—	79	115	—	115
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	3 787	—	3 787	3 610	(3 573)	37
Autre passifs	395	—	395	56	(927)	(871)
Report en avant de pertes fiscales	15 567	—	15 567	—	—	—
Actifs d'impôt différé comptabilisés	19 828	(5 050)	14 778	3 781	(8 258)	(4 477)

La variation nette du compte d'impôt différé s'établit comme suit :

	2022 \$	2021 \$
<b>Ouverture de l'exercice</b>	(4 477)	(7 005)
Naissance et renversement de différences temporaires	14 486	11 091
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	—	(8 872)
Ajustements se rapportant à des périodes antérieures	4 819	294
Crédits inclus (charges incluses) dans les autres éléments du résultat global	(50)	15
<b>Clôture de l'exercice</b>	14 778	(4 477)

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des déductions non réclamées reportées en avant dans la mesure où la réalisation des avantages fiscaux futurs par l'intermédiaire des bénéfices imposables futurs est probable.

Des déductions fiscales non réclamées au Canada se chiffrant à 4 449 \$ (5 015 \$ en 2021) n'ont pas été comptabilisés dans ces états financiers consolidés, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels ces déductions pourront être imputées. Ces déductions fiscales n'ont pas d'échéance.

Des déductions fiscales non réclamées et des crédits d'impôt non réclamés se chiffrant à 9 183 \$ (7 487 \$ en 2021) n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels ces déductions pourront être imputées. Ces crédits d'impôt non réclamés arrivent à échéance à partir de 2032 jusqu'en 2042.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 18. INFORMATION SECTORIELLE

La société a un secteur opérationnel à présenter, soit les activités d'assurance, lequel reflète la structure de gestion interne de la société et les fondements de la présentation de l'information financière interne. Chaque secteur opérationnel est structuré de façon à répondre aux besoins des marchés locaux et est responsable de la conception de ses propres produits. Les principales sources de produits tirés de ce secteur opérationnel à présenter sont les suivantes :

- les produits tirés des primes liées à l'assurance vie, à l'assurance accident et maladie, et aux rentes collectives (note 13);
- les revenus de placement nets (note 3).

Le bénéfice sectoriel est fondé sur les énoncés internes de la direction, et il est utilisé pour évaluer la performance étant donné que la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités qui œuvrent au sein du même secteur d'activité.

La société possède une base de titulaires de police grandement diversifiée et donc ne dépend pas de clients particuliers.

## 19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société est une filiale entièrement détenue de la Financière Foresters. Le 2 avril 2008, tous les employés de la société sont devenus des employés de la Financière Foresters. Les salaires, prestations et autres obligations relatives aux avantages futurs des employés de la Financière Foresters travaillant pour la société sont payés par la société. La Financière Foresters fournit diverses fonctions de soutien dans le cours normal des activités, notamment les ressources humaines, l'audit interne, les services juridiques et de conformité, la gestion de placements et les services actuariels. Les coûts de ces services de fonctions de soutien sont facturés à la société d'après l'utilisation qu'elle en fait. En 2022, la société a payé 19 476 \$ à la Financière Foresters (16 722 \$ en 2021) pour ces fonctions de soutien et ces montants sont inclus dans les honoraires de gestion (note 16).

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise. Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les dirigeants de la société.

La rémunération des principaux dirigeants s'est établie comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	3 102	4 511
Indemnités pour fin de contrats de travail	558	217
Autres avantages à long terme	455	348
Avantages postérieurs à l'emploi	175	331
<b>Rémunération totale des principaux dirigeants</b>	<b>4 290</b>	<b>5 407</b>

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## Transaction de réassurance

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, la société a conclu un accord de coassurance avec sa société mère, la Financière Foresters, pour réassurer un bloc d'affaires sans participation en vigueur, selon une quote-part de 100 %. La société a versé une allocation initiale pour cession de réassurance de 83 749 \$, incluse dans les commissions et charges d'exploitation, montant cédé, et elle a transféré des passifs et des actifs sous-jacents de 238 638 \$. En 2022, la société a inscrit une perte avant impôts de 116 170 \$ (62 302 \$ en 2021), qui comprend une diminution des actifs au titre des cessions en réassurance de 34 422 \$ (une augmentation des actifs de réassurance de 284 665 \$ en 2021) (note 10), des primes cédées de 165 218 \$ (283 497 \$ en 2021) (note 13), des prestations, montant cédé, de 63 794 \$ (15 944 \$ en 2021) et des commissions et charges d'exploitation, montant cédé, de 19 675 \$ ([79 414] \$ en 2021).

Au 31 décembre 2022, le montant à payer à la Financière Foresters s'établissait à 34 206 \$ (93 986 \$ en 2021). De ce montant, une tranche de 27 932 \$ (87 942 \$ en 2021) était incluse dans les montants à payer aux réassureurs et une tranche de 6 274 \$ (6 044 \$ en 2021) était incluse dans les autres passifs (note 9).

## Capitaux d'amorçage des fonds distincts

La société gère des fonds distincts. À titre de gestionnaire, la société a la responsabilité de fournir les services généraux d'administration et de gestion nécessaires pour les activités quotidiennes des fonds distincts, y compris de fournir ou de voir à ce que soient fournis les conseils en matière de placement, les services de tenue de livres, les services de tenue des registres et d'autres services administratifs. Les parts de capitaux d'amorçage d'une valeur de 2 687 \$ sont détenus par la société dans le Fonds Macarthur Economic Growth Fund.

## Autres transactions entre parties liées

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la société mère de la société, La Financière Foresters, a acquis 100 % des actions ordinaires de Plan de protection du Canada Inc. (« PPC ») et de TPA Outsourcing Inc. (« TPA »). PPC est une société de courtage d'assurance agréée qui se consacre principalement à la conception, à la vente et à la commercialisation de produits d'assurance, et perçoit des commissions auprès de la société. TPA a assuré quant à elle l'administration des polices et le traitement des informations au nom de la société. La société avait une relation préexistante avec PPC et TPA avant la date d'acquisition.

Tous les soldes impayés avec ces parties liées doivent être réglés en trésorerie dans les deux mois suivant la date de clôture. Aucun solde n'est garanti. Aucune charge au titre des créances douteuses ou irrécouvrables se rapportant à des montants à payer par des parties liées n'a été comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Financière Foresters a réalisé la fusion de ses filiales 2778387 Ontario Inc., Plan de protection du Canada Inc. et TPA Outsourcing Inc. L'entité issue de la fusion exercera ses activités en tant que Plan de protection du Canada Inc., une filiale en propriété exclusive de la Financière Foresters.

En 2022, PPC a facturé à la société des commissions de 41 261 \$ (48 472 \$ en 2021), des frais de service de 13 966 \$ (15 119 \$ en 2021) (note 16) et des honoraires de gestion de 12 900 \$ (12 900 \$ en 2021) (note 16). Au 31 décembre 2022, le montant à payer à (à recevoir de) PPC s'élevait à 3 975 \$ ([463] \$ en 2021).

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 20. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS

### a) Pratiques de participation conformément aux transactions de réassurance aux fins de prise en charge

#### i) La Métropolitaine au Canada

Le 30 octobre 2009, la société a acquis des polices d'assurance, des contrats de rente et des certificats de La Métropolitaine au Canada, conformément à une transaction de réassurance aux fins de prise en charge, et elle a accepté de maintenir les pratiques de participation de La Métropolitaine au Canada pour les polices prises en charge.

Le 7 avril 2000, La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine »), alors une mutuelle d'assurance vie, a été convertie en société par actions et est devenue une filiale entièrement détenue de MetLife, Inc., société du Delaware. La conversion était conforme à une ordonnance du New York Superintendent of Insurance qui avait approuvé le plan de restructuration de La Métropolitaine.

Afin de rassurer le New York State Department of Financial Services (« NYSDFS ») que les titulaires de police avec participation de La Métropolitaine seraient traités équitablement après la démutualisation, la division canadienne de La Métropolitaine (la « division de La Métropolitaine ») s'est engagée à verser les participations à ses titulaires de police individuelle productrices de participations conformément aux objectifs suivants :

- Pour l'assurance vie ordinaire et populaire, la participation relative aux résultats de mortalité a été établie au niveau 2000 du barème des participations, les charges de participation ont été établies au niveau 2000 du barème des participations indexé sur l'inflation et les taux d'intérêt sur participations sont ajustés selon la moyenne mobile de dix ans du taux des obligations du gouvernement du Canada de dix ans, moins un ajustement pour les taxes.
- Les engagements au titre des polices d'assurance maladie individuelles et des rentes individuelles ne devraient donner lieu à aucune participation.

Ces polices productrices de participations ont été acquises par La Métropolitaine au Canada le 2 janvier 2006 auprès de la division de La Métropolitaine lors du rapatriement, puis par la société, le 30 octobre 2009. Bien qu'elles ne correspondent pas à la définition légale de « polices à participation » et qu'elles n'étaient pas considérées comme des polices à participation de La Métropolitaine au Canada, La Métropolitaine au Canada a convenu avec le BSIF, au moment du rapatriement, d'honorer les engagements que la division de La Métropolitaine avait pris envers le New York State Insurance Department (« NYSID ») à l'égard de ces polices productrices de participations. Ces polices ne seront pas non plus considérées comme étant des polices à participation par la société en vertu de la Loi, mais la société a à son tour convenu de maintenir la politique et les pratiques de participation de La Métropolitaine au Canada à l'égard des polices qu'elle a acquises.

#### ii) La Prudentielle

Le 31 juillet 2006, la société a acquis auprès de la Prudentielle d'Amérique, Compagnie d'Assurance (la « Prudentielle »), des polices d'assurance, conformément à une transaction de réassurance aux fins de prise en charge, et elle a accepté de maintenir les pratiques de participations de la Prudentielle pour les polices acquises.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 18 décembre 2001, la Prudentielle, alors une mutuelle d'assurance, a été convertie en société par actions. Lors de la démutualisation, un bloc fermé d'affaires canadiennes a été établi avec le transfert d'actifs spécifiques afin de garantir les obligations canadiennes des polices d'assurance vie. Les participations ont alors été calculées d'après l'expérience de ce bloc fermé.

Puisque l'exposition au risque des résultats des affaires émergentes variera du fait que la taille du bloc fermé d'affaires canadiennes continuera à diminuer, au début de 2006, la Prudentielle a demandé à l'organisme de réglementation du New Jersey de résilier le bloc fermé d'affaires canadiennes. Afin de préserver les attentes raisonnables des titulaires de police à l'égard des participations, une formule à trois facteurs a été élaborée pour calculer les participations futures. Les facteurs reflètent :

- les résultats de mortalité de l'industrie, avec garantie des améliorations annuelles sur les taux de mortalité au cours des huit prochaines années;
- l'intérêt gagné sur le fonds appliqué sur les 23 prochaines années selon une moyenne mobile des taux d'intérêt en vigueur sur les obligations du gouvernement du Canada de 10 ans;
- un niveau de charges fixe.

L'organisme de réglementation du New Jersey a accepté le changement à la condition que les attentes raisonnables des titulaires de police soient protégées par la nouvelle formule de calcul des participations. Ces polices ne seront pas non plus considérées comme étant des polices à participation par la société en vertu de la Loi, mais la société a à son tour convenu de maintenir la politique et les pratiques de participation de la Prudentielle à l'égard des polices qu'elle a acquises.

	Passifs relatifs aux polices acquises – La Prudentielle					
	2022			2021		
	Productrices de participations	Non productrices de participations	Total	Productrices de participations	Non productrices de participations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Individuelle Vie	72 025	—	72 025	94 733	—	94 733
Total	72 025	—	72 025	94 733	—	94 733

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- b) Dans le cours normal des affaires, la société conclut des contrats donnant lieu à des obligations dont la date de paiement et le montant sont établis selon des ententes. Les obligations contractuelles et les engagements de la société s'établissaient comme suit :

	31 décembre 2022			
	Un an ou moins \$	De un an à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Total \$
Engagement en matière de placement	—	—	—	—
<b>Total des obligations contractuelles</b>	—	—	—	—

	31 décembre 2021			
	Un an ou moins \$	De un an à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Total \$
Engagement en matière de placement	54 110	—	—	54 110
<b>Total des obligations contractuelles</b>	54 110	—	—	54 110

La société se porte garante de certaines exigences en matière de frais de gestion annuels pour un tiers. La direction a estimé qu'il n'existe aucune obligation financière, car la probabilité de ne pas atteindre le seuil prédéterminé est faible.

## 21. PASSIFS ÉVENTUELS

À l'occasion, dans le cours de ses activités, la société et ses filiales sont désignées à titre de défenderesses dans le cadre d'actions en dommages-intérêts et de prétendus coûts encourus par les requérants. Selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur l'état de la situation financière consolidée de la société.

## 22. PRINCIPALES FILIALES

Le tableau suivant présente l'information relative aux seules filiales de la société consolidées dans les présents états financiers.

Désignation	Pays de constitution	Principales activités	Propriété et contrôle (%)	
			31 décembre 2022	31 décembre 2021
Genisystems.ca Services Inc.	Canada	Services d'assurance	100	100

## 23. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certains chiffres comparatifs ont été retraités ou présentés de nouveau afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.



789 Don Mills Road  
Toronto (Ontario) Canada  
M3C 1T9

Tél : 800-444-3043

foresters.com

Financière  
**Foresters** 

Assuris

Foresters, compagnie d'assurance vie est membre d'Assuris (Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personne). Assuris administre le régime de protection fourni aux titulaires de contrat des sociétés membres. Nous recommandons aux titulaires actuels et potentiels de consulter le site d'Assuris au <http://www.assuris.ca> ou de lire la brochure d'Assuris pour obtenir plus de renseignements et connaître l'étendue de la couverture. 414857 FR (04/23)